**Rapport annuel** Consommation et Corporations Canada exercice clos le 31 mars 1985

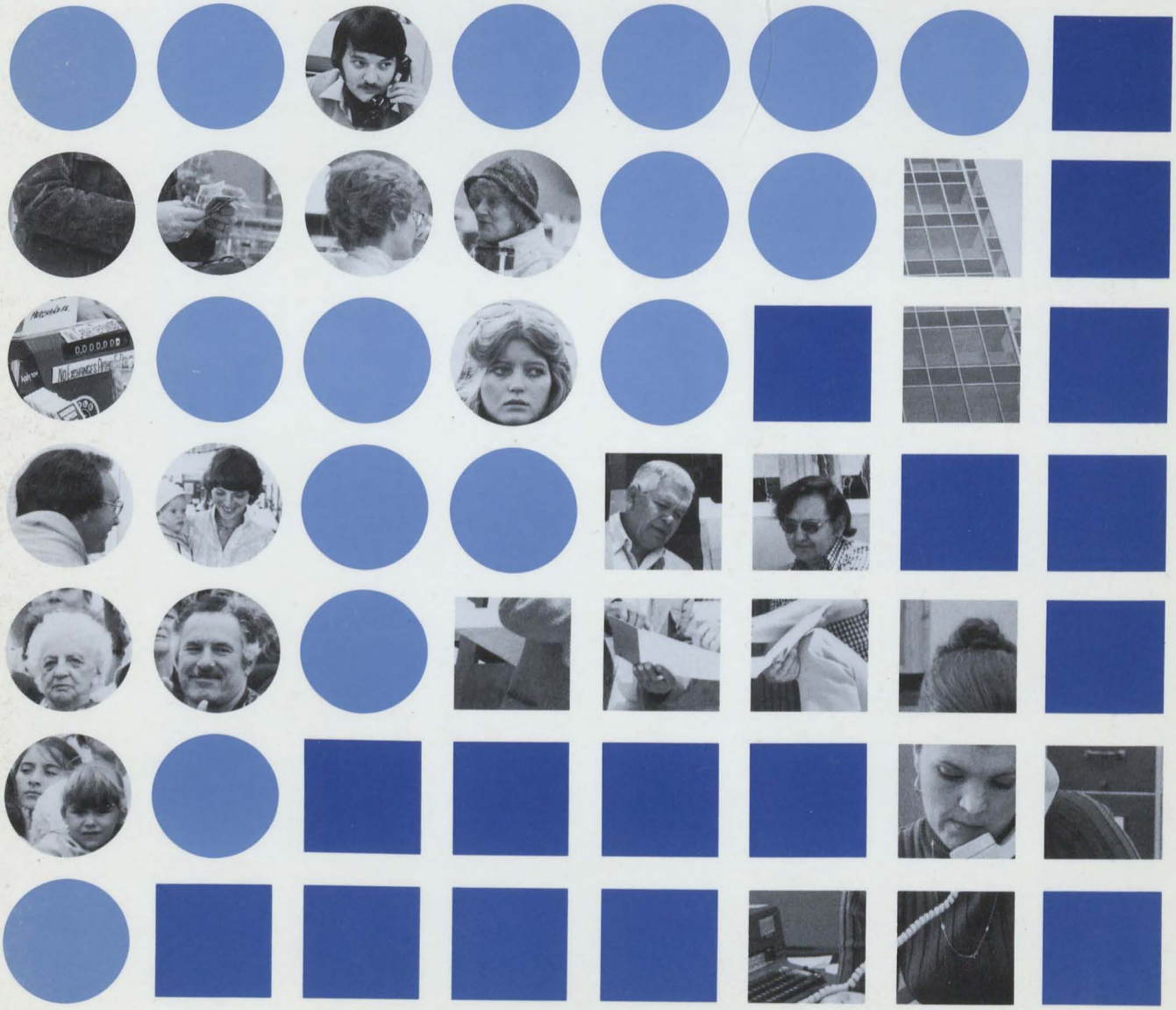

QUEEN HC 120 .C63 A16 1984/8
Canada. Consumer and Corpora
Annual report (Canada. Consu

**DATE DUE**
DATE DE RETOUR

CARR McLEAN 38-296

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
174227

Canada

Consommation
et Corporations Canada

L'hon. Michel Côté
Ministre

Consumer and
Corporate Affairs Canada

Hon. Michel Côté
Minister

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985
N° de cat. RG 1-1985
ISBN 0-662-53917-6

En 1984-1985, Consommation et Corporations Canada a orienté ses efforts vers la réforme législative et réglementaire afin d'appuyer le renouveau économique du Canada. Devant les objectifs généraux du gouvernement en matière d'économie, le Ministère a cherché à moderniser ses lois et à simplifier ses règlements dans le dessein de donner aux entreprises un cadre juridique qui leur permette de se développer et de prospérer. En tête de liste des activités figuraient les révisions proposées aux dispositions relatives à l'octroi des licences de la Loi sur les brevets et les modifications aux lois régissant la concurrence et la faillite. Le Livre blanc sur la révision de la Loi sur le droit d'auteur a été publié au début de l'exercice.

En outre, le Ministère a tâché de faire progresser l'innovation technique au Canada. À ce chapitre, il compte beaucoup sur son programme visant à encourager les petites et moyennes entreprises à exploiter les possibilités commerciales des données contenues dans les dossiers du Bureau des brevets.

Les programmes destinés à protéger les consommateurs ont également occupé une place de choix. À cet égard, l'année a été marquée par une lourde charge de travail aux chapitres des inspections, et du traitement des plaintes et des demandes de renseignements. Le Ministère s'est également employé à réviser la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt.

Parallèlement, le Ministère a activement soutenu l'observation volontaire (plutôt qu'imposée) de ses nombreux règlements touchant la consommation, et ce, par des discussions avec les milieux d'affaires ainsi que par un programme d'information intensif.

Consommation et Corporations Canada s'est fermement engagé à réduire le déficit national. En 1984-1985, le Ministère a tenté d'améliorer son rendement et son efficacité en tirant pleinement parti des progrès de l'informatique et a continué à rationaliser son organisation. À la fin de l'exercice, la Commission du système métrique était démantelée, et des projets visant à réduire les activités du Programme d'aide sur la MIUF étaient élaborés. En outre, le Ministère a annoncé son intention d'augmenter ses recettes en portant les droits d'obtention de divers services à des niveaux plus réalistes.

Pour l'exercice 1984-1985, les dépenses d'exploitation du Ministère se sont chiffrées à 193 751 155 $ et les recettes ont atteint 34 949 000 $. Le Ministère disposait de 2 554 années-personnes.

Le présent rapport renferme un résumé, par programme, des activités et des réalisations du Ministère.

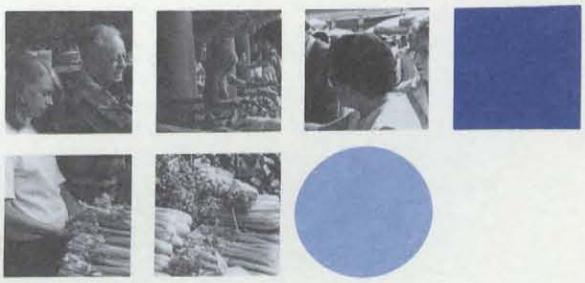

## Table des matières


| | |
|---|---|
| Cadres du Ministère | 6 |
| Bureau de la politique de concurrence | 7 |
| Bureau de la consommation | 9 |
| Bureau des corporations | 16 |
| Bureau de la coordination des politiques | 27 |
| Commission du système métrique Canada | 30 |
| Bureau du sous-registraire général adjoint du Canada | 31 |
| Centre sur la MIUF | 33 |
| Services | 34 |
| Annexes | |
| Organigramme | 38 |
| Carte représentant la répartition régionale du Ministère | 40 |
| Crédits et dépenses | 41 |
| Recettes | 42 |
| Années-personnes | 43 |

Au 31 mars 1985

Consommation et Corporations Canada
Place du Portage, Tour 1
50, rue Victoria
Hull (Québec)

Adresse postale :
Ottawa (Ontario)
K1A 0C9

| | |
|---|---|
| **Ministre de Consommation et Corporations Canada** | L'honorable Michel Côté |
| Secrétaire parlementaire | B. Domm |
| **Sous-ministre** | G. Post |
| Secrétaire du Ministère | J.-P. Toupin |
| **Direction du contentieux** | |
| Directeur | A. Garneau |
| **Bureau de la politique de concurrence** | |
| Sous-ministre adjoint et Directeur des enquêtes et recherches | L.A.W. Hunter |
| **Bureau de la consommation** | |
| Sous-ministre adjoint | K. Francoeur Hendriks |
| **Bureau des corporations** | |
| Sous-ministre adjoint | R. Gagnon |
| **Bureau de la coordination des politiques** | |
| Sous-ministre adjoint | T.R. Robinson |
| **Commission du système métrique Canada*** | |
| Président | D.R.B. McArthur |
| **Bureau du sous-registraire général adjoint du Canada** | |
| Sous-registraire général adjoint | G.J.R. Boyle |
| **Centre sur la MIUF** | |
| Coordonnateur fédéral, Programme sur la MIUF | D. Monnet |
| **Direction générale des finances et de l'administration** | |
| Directeur général | W. McIlroy |
| **Direction du personnel** | |
| Directeur | C. Bernier |

*Démantelée le 31 mars 1985

# Bureau de la politique de concurrence

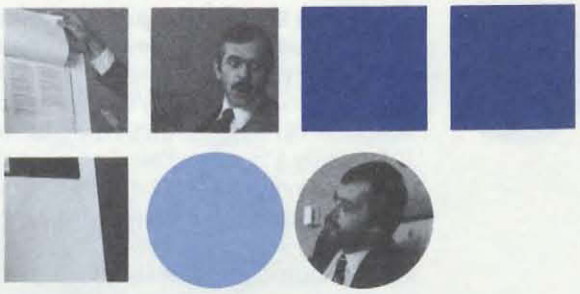

La principale responsabilité du Bureau de la politique de concurrence est de veiller à l'application de la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions*. Le Directeur des enquêtes et recherches, qui est également sous-ministre adjoint du Bureau de la politique de concurrence, a le pouvoir de mener des enquêtes lorsqu'il soupçonne des infractions à la loi ayant trait à des pratiques commerciales interdites. Parmi celles-ci, on trouve les coalitions visant à restreindre le commerce, les fusions et les monopoles préjudiciables au public, ou des comportements anticoncurrentiels tels que le maintien des prix, la discrimination en matière de prix et la publicité trompeuse. En outre, bien que certaines pratiques commerciales, comme le refus de vendre ou les ventes liées et exclusives, ne soient pas interdites par la loi, elles peuvent être examinées par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce.

Conformément à la loi, le Directeur communique le résultat des enquêtes portant sur de présumées infractions au Procureur général du Canada, qui décide s'il convient d'intenter des poursuites. Les cas concernant des pratiques commerciales pouvant faire l'objet d'un examen sont soumis à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce.

Le Directeur est également autorisé à faire des démarches auprès de divers offices de réglementation pour porter à leur attention des questions relatives au maintien de la concurrence en rapport avec les causes qui leur sont soumises.

### Infractions relatives à la concurrence, à l'exclusion de la publicité trompeuse

Au cours de 1984-1985, 52 affaires ayant trait aux dispositions de la loi sur la concurrence ont été examinées par les tribunaux. De ce nombre, 17 ont débuté pendant l'exercice, et 35 au cours des années précédentes.

Neuf cas avaient trait à des complots aux termes de l'article 32, dont une mettait également en cause une accusation en vertu de l'article 33 et deux autres, une accusation en vertu de l'article 38. Quatre portaient sur le truquage des offres en vertu de l'article 32.2 et deux sur la discrimination en matière de prix en vertu de l'article 34. Trente-six cas avaient trait au maintien du prix ou du refus de fournir des marchandises en vertu de l'article 38 et enfin, un autre cas portait sur l'article 41.

Vingt poursuites ont été réglées au cours de l'année et un montant global de 1 049 500 $ d'amendes a été imposé. Une des affaires classées concernait l'article 32 et prévoyait des amendes additionnelles en vertu de l'article 33; une autre, l'article 32.2; une, l'article 34; 16 touchaient le maintien des prix tandis que la dernière concernait l'entrave à une enquête en vertu de l'article 41.

Au 31 mars 1985, 32 poursuites étaient encore devant les tribunaux. Une de ces affaires impliquaient cinq accusés; trois d'entre eux ont été condamnés à une amende totalisant 375 000 $ et les deux autres attendaient encore leur procès.

### Publicité trompeuse et pratiques commerciales dolosives

Ces deux domaines ont continué de préoccuper le Bureau et d'attirer l'attention du public. Au total, 297 cas de publicité trompeuse et de pratiques commerciales dolosives ont été examinés par les tribunaux au cours de l'année financière. Il s'agissait de 148 poursuites intentées pendant l'année et de 149 poursuites reportées des exercices précédents. Trente de ces cas avaient été examinés par les tribunaux au cours des années financières antérieures, mais étaient en appel au début de l'année. Cent quatre-vingt-dix poursuites ont été réglées au cours de l'année; 136 ont donné lieu à des condamnations et 54 à des acquittements, au retrait des accusations et à d'autres règlements n'ayant pas donné lieu à des condamnations. Des amendes s'élevant à 771 695 $ ont été imposées au cours de l'année. D'autres condamnations assorties d'amendes au montant total de 183 500 $ faisaient l'objet d'appels à la fin de l'exercice.

Le Bureau a continué la publication trimestrielle du *Bulletin de la publicité trompeuse*, qui fournit des renseignements sur les condamnations portées en vertu des dispositions de la loi concernant la publicité trompeuse, les pratiques commerciales malhonnêtes et d'autres questions connexes. Distribué à un public canadien très divers, le Bulletin tire à 10 000 exemplaires.

### Questions examinées par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce

Une demande présentée en vertu de l'article 31.2 de la loi concernant le refus de négocier la distribution de films devait être entendue en mai et juin 1983. Mais à la suite d'engagements pris par six importants distributeurs de films, les audiences ont été reportées d'une année avec effet au 1er juillet 1983. Le Directeur s'est assuré que les distributeurs respectaient leurs engagements et un rapport provisoire a été soumis à la Commission en mars 1984.

La demande a été suspendue en juillet 1984, en raison de la bonne volonté dont a fait montre l'industrie et aussi en raison d'autres facteurs, notamment l'achat des Cinémas Odéon par Cinéplex. Dans son rapport final, le Directeur a fait part des préoccupations des exploitants de salle de cinéma et il a rappelé aux distributeurs qu'ils se devaient de respecter leurs engagements.

### Représentations auprès d'offices de réglementation

Le Directeur a fait des représentations auprès des organismes suivants : le Tribunal canadien des importations (l'ancien Tribunal antidumping), l'Office national de l'énergie, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, les comités des transports aériens, des transports par chemin de fer et des transports par eau de la Commission canadienne des transports, *l'Ontario Securities Commission*, le *Manitoba Motor Transport Board*, l'*Ontario Highway Transport Board*, la *British Columbia Motor Carrier Commission* et la Commission des transports routiers du Nouveau-Brunswick.

### Autres activités

Parmi les autres activités de l'année, on compte des projets de recherche et des enquêtes sur les pratiques commerciales et la structure de l'industrie au Canada. Au cours de l'année, le Directeur a présenté un mémoire final à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce relativement à une enquête en vertu de l'article 47 de la loi touchant l'industrie du pétrole.

Le Bureau a également participé aux travaux d'organismes internationaux, dont le comité d'experts en matière de pratiques commerciales restrictives de l'Organisation de coopération et de développement économique et le Groupe spécial d'experts des pratiques commerciales restrictives de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Le Directeur des enquêtes et recherches publie un rapport distinct plus détaillé sur les activités du Bureau de la politique de concurrence.

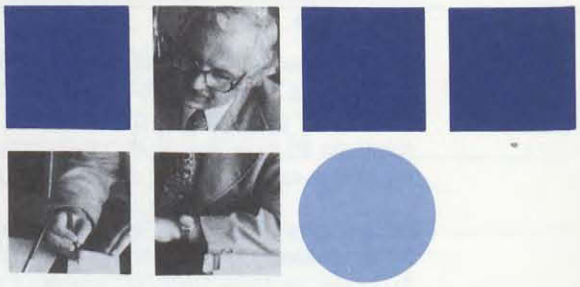

# Bureau de la consommation

Le Bureau de la consommation est chargé de promouvoir et de protéger les intérêts des consommateurs sur le marché, par le biais de lois et de programmes qui contribuent au maintien de l'intégrité et de la viabilité de l'économie canadienne.

Le Bureau comporte cinq directions à l'Administration centrale : Produits de consommation, Aide aux consommateurs, Métrologie légale, Sécurité des produits et Services de gestion, et cinq directions générales dans les régions de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, des Prairies et du Pacifique. Des services sont offerts au public à 60 endroits à travers le pays.

En 1984-1985, les ressources affectées au Bureau s'élevaient à 1 065 années-personnes et le budget atteignait 48,7 $ millions. Les recettes de l'année, provenant surtout des droits prélevés pour les services de métrologie légale, s'élevaient à 2,6 $ millions.

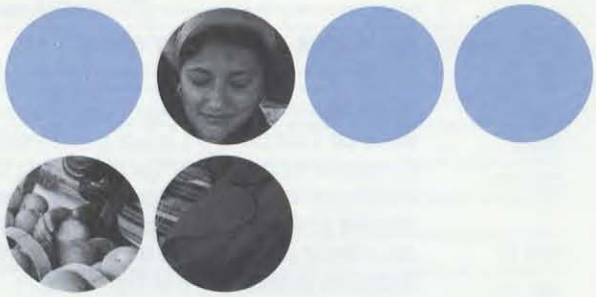

## Produits de consommation

La Direction des produits de consommation, dans le cadre des cinq principaux programmes dont elle est chargée (denrées alimentaires, textiles, métaux précieux, produits non alimentaires préemballés et le programme d'étiquetage Énerguide, veille à l'application de plusieurs lois et règlements fédéraux, dont la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*, la *Loi sur l'étiquetage des textiles*, la *Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact* et la *Loi sur le poinçonnage des métaux précieux*. En outre, elle partage la responsabilité de l'application de la *Loi des aliments et drogues*, de la *Loi sur les normes des produits agricoles du Canada* et de la *Loi sur l'inspection du poisson* ainsi que de certaines lois provinciales. La Direction s'occupe également d'un certain nombre de programmes volontaires, comme l'Étiquetage pour l'entretien des textiles et la Normalisation des tailles des vêtements au Canada. Tous ces programmes visent à garantir une information exacte et adéquate quant à la préparation, l'étiquetage, l'emballage, la publicité et la vente des produits alimentaires et autres.

Des produits de consommation représentant une valeur annuelle de 37 $ milliards et provenant de quelque 120 000 établissements sont assujettis aux lois appliquées par la Direction. En 1984-1985, le personnel régional a effectué environ 32 000 inspections dans les secteurs de la fabrication, du commerce de détail et de gros de produits importés. La Direction a donné suite à 91 000 plaintes et demandes de renseignements provenant des entreprises et des consommateurs, et 16 000 étiquettes et annonces ont été examinées.

La révision du Règlement sur les aliments et drogues, du Règlement sur le poinçonnage des métaux précieux, du Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation et du Règlement sur la taille des vêtements portant la marque de commerce nationale s'est poursuivie tout au cours de l'année. Les modifications seront publiées dans la *Gazette du Canada*.

Des consultations et des discussions se sont poursuivies avec des représentants des entreprises, des consommateurs et d'autres ministères sur diverses questions relatives à l'étiquetage. Elles ont porté notamment sur l'élaboration des lignes directrices sur l'emploi du terme "naturel" et d'un communiqué invitant les groupes concernés à faire connaître au Ministère leurs commentaires sur les projets d'étiquetage des aliments irradiés.

La Direction a distribué un communiqué ayant pour objet l'étiquetage volontaire des téléphones compatibles avec les prothèses auditives. Des normes terminologiques dans le domaine de la commercialisation des diamants ont été élaborées, de concert avec les entreprises. Un comité composé de représentants du gouvernement et d'entreprises a travaillé à régler le problème de la déclaration de la teneur en sucre des aliments en établissant une nomenclature uniforme.

La Direction des produits de consommation a continué de jouer un rôle actif sur la scène internationale, en participant aux réunions des comités techniques de l'Organisation internationale de normalisation et en présidant le Comité de l'étiquetage des aliments du Codex Alimentarius.

## Aide aux consommateurs

La Direction de l'aide aux consommateurs, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations*, lance, recommande et réalise des programmes pour promouvoir les intérêts des consommateurs canadiens et contribuer à la défense de leurs intérêts dans les secteurs public, privé et bénévole.

L'Aide aux consommateurs veille aussi à l'application de la *Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt* pour protéger les cédants. Au cours de l'exercice 1984-1985, environ 384 000 opérations d'escompte ont été examinées en vertu de cette loi. Des modifications sont envisagées, mais le fond de cette révision n'a pas encore été déterminé.

En 1984, tout comme par les années précédentes, des expositions sur les ressources en consommation ont été organisées à travers le pays et des *Guides de ressources en consommation* ont été publiés à l'intention des régions. Les nouveaux députés ainsi que des fonctionnaires et employés récemment nommés ont été renseignés grâce à ces expositions et guides qui expliquent en détail les rôles joués par les différents organismes gouvernementaux dans les services ou programmes liés à la consommation. Ce faisant, les agences gouvernementales ont pu traiter plus efficacement les demandes de renseignements des consommateurs.

Un nouveau processus d'identification des problèmes de consommation a été mis en oeuvre au cours de l'exercice 1984-1985. Des renseignements sur les questions qui préoccupent les consommateurs sont recueillis à partir des groupes de consommateurs, des médias et d'autres sources. Les sujets sont analysés, et les observations relatives à leur incidence sur les consommateurs sont ensuite transmises aux décideurs gouvernementaux, les mieux en mesure de les traiter. La réglementation des tarifs téléphoniques, le camionnage interprovincial et le secteur des assurances comptent parmi les questions abordées.

La Direction a continué à collaborer avec les détaillants pour améliorer et faire connaître leurs services de relations publiques. Au cours de l'année, la Direction a reçu environ 180 000 plaintes et demandes de renseignements. Au besoin, elles ont été transmises aux organisations commerciales, aux ministères ou aux organismes bénévoles.

Une série d'ateliers a été tenue à travers le Canada sur les problèmes de consommation rencontrés par les jeunes et les personnes âgées. L'appui des bénévoles et du milieu des affaires a permis, dans certains cas, d'établir des plans d'action pour résoudre diverses questions liées notamment aux services bancaires, au crédit et au transport en commun.

L'Aide aux consommateurs a également parrainé et distribué un bulletin sur le mouvement national des consommateurs intitulé *Réseau-Consommateur*. Ce bulletin veut offrir aux organisations bénévoles de consommation un moyen d'échanger des renseignements et de partager les connaissances acquises dans la gestion de leur organisation respective. À long terme, le bulletin devrait contenir des articles proposés et écrits par des personnes de l'extérieur. La liste de distribution compte quelque 1 200 abonnés des secteurs public, privé et bénévole.

Voici les groupes de consommateurs nationaux et locaux qui ont oeuvré à l'expansion du mouvement consommateur et à la défense des intérêts des consommateurs et qui ont reçu des subventions et des contributions au cours de l'exercice 1984-1985.

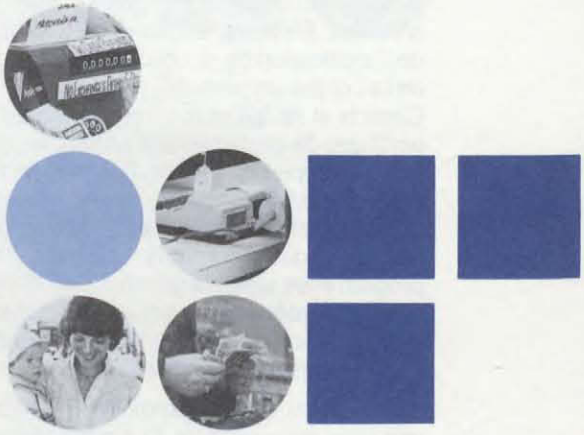

## Programme des subventions et des contributions pour 1984-1985

| | Contributions ($) | Subventions ($) |
|---|---|---|
| **Groupes nationaux** | | |
| Allergy Information Association | | 3 000 |
| Association pour la protection des automobilistes | | 42 000 |
| Conseil canadien des aveugles | 4 750 | |
| Fondation canadienne d'éducation économique | | 16 000 |
| Conseil canadien d'expérimentation des jouets | | 21 420 |
| Coalition of Provincial Organizations of the Handicapped (COPOH) | | 10 000 |
| Association des consommateurs du Canada | 220 000 | 230 000 |
| Association des consommateurs du Canada Programme des industries réglementées | 200 000 | 100 000 |
| Centre pour la promotion de l'intérêt public | 164 750 | 135 000 |
| Transport Canada 2000 | 24 000 | |
| Total | 613 500 | 557 420 |
| **Groupes régionaux et locaux** | | |
| ***Atlantique*** | | |
| Centre de communication et d'information mobile, Bathurst (N.-B.) | 18 000 | |
| Association des consommateurs du Canada — Section Nouvelle-Écosse, Halifax (N.-É.) | 16 000 | |
| Inter-Faith Community and Family Centre, Corner Brook (T.-N.) | 14 000 | 3 400 |
| Oromocto Information Service Centre, Oromocto (N.-B.) | | 4 000 |
| Personal Credit Counselling Services, St. John's (T.-N.) | 7 000 | |
| Port Cities Counselling Service, Halifax (N.-É.) | 14 000 | |
| Projet de justice sociale, Brantville (N.-B.) | | 4 000 |
| Summerside Seniors Drop-In Centre, Summerside (Î.-P.-É.) | | 5 000 |
| University of Prince Edward Island Business Society, Charlottetown (Î.-P.-É.) | 5 000 | |
| Total | 74 000 | 16 400 |

**Programme des subventions et des contributions pour 1984-1985** (suite)

| | Contributions ($) | Subventions ($) |
|---|---|---|
| ***Québec*** | | |
| Association des consommateurs du Québec (Jarry), Montréal | 11 000 | |
| Association des consommateurs du Québec (La Tuque), La Tuque | | 3 000 |
| Association des consommateurs du Québec (Ville de Québec), Québec | | 12 500 |
| Association coopérative d'économie familiale — Centre de Montréal, Montréal | 5 000 | |
| Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie, Sherbrooke | | 4 500 |
| Association coopérative d'économie familiale de Granby, Granby | | 3 000 |
| Association coopérative d'économie familiale de Lanaudière, Joliette | | 3 000 |
| Association coopérative d'économie familiale — Mauricie, Trois-Rivières | 5 000 | |
| Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais, Hull | | 4 000 |
| Association coopérative d'économie familiale (Rive Sud), Longueuil | | 4 000 |
| Association coopérative d'économie familiale — Victoriaville, Victoriaville | | 6 000 |
| Association pour la protection des intérêts des consommateurs de la Côte-Nord, Hauterive | 7 000 | |
| Centre de recherche et d'information en consommation (CRIC), Sept-Îles | | 5 000 |
| Comptoir alimentaire du secteur des Chenaux, Ste-Geneviève de Batiscan | | 1 500 |
| Centre d'inspection et de prévention automobile de l'Estrie Inc., Fleurimont | 3 000 | |
| Fédération des associations coopératives d'économie familiale du Québec, Montréal | 46 000 | |
| Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec, Longueuil | 15 000 | 5 000 |
| Groupe de recherche en animation et planification économique (GRAPE), Québec | | 4 000 |
| Service budgétaire populaire, Sherbrooke | | 5 000 |
| Service d'aide au consommateur, Shawinigan | 5 000 | 10 000 |
| Total | 97 000 | 70 500 |
| ***Ontario*** | | |
| Association canadienne française de l'Ontario (ACFO), Ottawa | 10 000 | |
| Community Information Centre of Haldimand-Norfolk, Simcoe | 5 000 | |
| Association des consommateurs du Canada — Section Algona, Sault Ste. Marie | | 500 |
| Contact Telephone Information and Referral Centre, Midland | 6 500 | |
| Kingston District Consumer Advice Bureau, Kingston | | 800 |
| Credit Counselling Service of York Region, Richmond Hill | 6 000 | |
| Information London, London | | 3 500 |
| Information Niagara, Niagara Falls | 6 000 | |
| Information Oxford, Woodstock | 6 500 | |
| Neighbourhood Information Centre, Toronto | 5 000 | |
| Oshawa Community Information Centre, Oshawa | 9 000 | |
| North Bay Family Life Centre, North Bay | 8 000 | |
| Société Budget-Aide de Prescott-Russell, Hawkesbury | | 8 000 |
| Sudbury Community Service Centre, Sudbury | 10 000 | |
| Total | 72 000 | 17 000 |

## Programme des subventions et des contributions pour 1984-1985 (suite)

| | Contributions ($) | Subventions ($) |
|---|---|---|
| ***Prairies*** | | |
| Association des consommateurs du Canada — Section Alberta, Edmonton (Alb.) | | 2 500 |
| Association des consommateurs du Canada — Section Calgary, Calgary (Alb.) | 5 000 | |
| Association des consommateurs du Canada — Section Manitoba, Winnipeg (Man.) | 10 000 | |
| Association des consommateurs du Canada — Section Saskatchewan, Saskatoon (Sask.) | 9 000 | |
| Association des consommateurs du Canada — Section Westman, Brandon (Man.) | 8 000 | |
| Society for the Retired and Semi-Retired, Edmonton (Alb.) | 10 000 | 5 000 |
| Société franco-manitobaine, Saint-Boniface (Man.) | 9 000 | |
| Welfare Rights Centre, Regina (Sask.) | 14 000 | |
| N.W.T. Family Counselling Service, Yellowknife (T.N.-O.) | 23 000 | |
| Total | 88 000 | 7 500 |
| ***Pacifique*** | | |
| Association des consommateurs du Canada — Colombie-Britannique, Vancouver (C.-B.) | 12 000 | |
| Association des consommateurs du Canada — Section Kitimat, Kitimat (C.-B.) | | 7 400 |
| Association des consommateurs du Canada — Whitehorse, Whitehorse (Yukon) | 12 000 | |
| Fort Nelson-Liard Native Friendship Society, Fort Nelson (C.-B.) | 10 000 | |
| Immigrant Services Society of British Columbia, Vancouver (C.-B.) | | 4 000 |
| Matsqui-Abbotsford Community Services, Abbotsford (C.-B.) | | 3 000 |
| Nanaimo Volunteer Centre Society, Nanaimo (C.-B.) | | 1 000 |
| Network Centre for Self Care, Victoria (C.-B.) | | 1 000 |
| Seniors Serving Seniors Association, Victoria (C.-B.) | | 1 000 |
| United Chinese Community Enrichment Services Society, Vancouver (C.-B.) | | 6 000 |
| Surrey Delta Immigrant Society, Surrey (C.-B.) | | 9 000 |
| Terrace and District Community Services Society, Terrace (C.-B.) | 10 000 | |
| Vernon Social Planning Council, Vernon (C.-B.) | | 2 900 |
| Total | 44 000 | 35 300 |

### Programme des Bureaux d'aide aux consommateurs pour 1984-1985

**Groupes régionaux et locaux**

| ***Québec*** | $ |
|---|---|
| Central Council for Consumers of Social Services, Montréal | 15 800 |
| Centre d'information communautaire et de dépannage (CICD), Montréal | 25 000 |
| Centre d'information et de référence pour femmes, Montréal | 18 000 |
| Total | 58 800 |
| ***Ontario*** | |
| COSTI-IIAS Immigrant Services, Toronto | 18 500 |
| Downtown Community Citizens Organization, Windsor | 18 000 |
| Total | 36 500 |
| ***Prairies*** | |
| Alexandra Centre Society, Calgary (Alb.) | 25 000 |
| Community Consumer Credit Counselling/ Community Income Tax Service, Winnipeg (Man.) | 20 900 |
| Citizenship Council of Manitoba — International Centre, Winnipeg (Man.) | 20 500 |
| Community Service Centre, Prince Albert (Sask.) | 20 000 |
| Society for the Involvement of Good Neighbours, Yorkton (Sask.) | 25 000 |
| Total | 111 400 |
| Pacifique Britannia Community Services Centre, Vancouver (C.-B.) | 20 400 |
| Total | 20 400 |

## Métrologie légale

La Direction de la métrologie légale veille à l'application de la *Loi sur les poids et mesures*, de la *Loi sur l'inspection de l'électricité* et de la *Loi sur l'inspection du gaz*. Elle établit les spécifications des appareils de mesure, des compteurs de gaz et d'électricité utilisés dans le commerce et les approuve. Elle veille en outre à réduire au minimum la mesure inexacte des produits et services, définit les unités de mesure, calibre et vérifie un système d'étalons de mesure de masse, de volume, de longueur, de temps.

L'année financière 1984-1985 représente la deuxième année de participation active du Canada aux activités de l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML). Le directeur de la Métrologie légale a été invité à voter à l'égard de 21 recommandations formulées par cette organisation qui compte 72 pays membres. Un nouveau comité consultatif formé de représentants de ministères, d'organismes fédéraux et d'organismes de normalisation a été créé. Le Canada est maintenant représenté au sein de 17 comités internationaux de travail de l'OIML.

À la Division des poids et mesures, 326 nouveaux appareils utilisés dans le commerce ont été approuvés et 295 000 appareils ont été inspectés à travers le pays par le personnel des régions afin d'en vérifier l'exactitude et la conformité aux lois. Plus de 68 000 étalons de mesure utilisés pour l'inspection ont été calibrés et certifiés dans les laboratoires et les bureaux régionaux. Les inspecteurs ont également examiné 13 000 produits emballés et vendus en vrac pour vérifier l'exactitude de la quantité.

Deux groupes de travail formés de représentants du secteur des entreprises et de la Direction ont continué d'étudier les spécifications légales concernant l'installation et l'utilisation de balances à véhicules, ainsi que la conception, le rendement, l'installation et l'utilisation des balances pour peser des wagons ferroviaires en mouvement. En outre, les spécifications provisoires pour les distributeurs de gaz propane liquéfié ont été étudiées par les entreprises concernées. Un nouveau laboratoire volumétrique a été construit durant l'année et un autre est en marche pour la vérification de la mesure du gaz propane. De nouvelles directives et procédures visant à garantir l'exactitude des appareils de mesure utilisés dans le commerce ont été mises en oeuvre durant l'année. Ces nouvelles directives offrent une plus grande protection aux consommateurs qui dépendent de l'exactitude de ces appareils et elles prévoient des recours pour les propriétaires dont les appareils ont été saisis parce qu'ils n'étaient pas justes.

La Division de l'électricité et du gaz a vérifié et approuvé 113 nouveaux appareils de mesure utilisés dans le commerce et elle a calibré 1 110 étalons de mesure utilisés pour la vérification des compteurs. Par le biais d'un échantillonnage statistique, 2,1 millions de compteurs utilisés par les services publics et les fabricants, y compris ceux nouvellement installés, ont été vérifiés par le personnel régional. En outre, 12 000 inspections des installations de mesure dans les commerces et les usines ont été faites. Cela a permis de découvrir des erreurs de facturation de l'ordre de 23 $ millions, soit une augmentation de 350 p. 100 par rapport à l'an dernier. Faisant suite à près de 26 000 plaintes et demandes de renseignements, les inspecteurs ont mené 7 200 enquêtes et vérifications de compteurs, afin de trancher les litiges entre les consommateurs et les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel.

Les efforts qu'a investis le gouvernement ont rapporté. Le gaz naturel est de plus en plus utilisé comme carburant automobile, particulièrement sur la côte ouest. Cette tendance a mené à la création d'un nouveau laboratoire servant à vérifier les distributeurs de gaz naturel liquéfié avant leur approbation.

Le règlement d'application de la nouvelle Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz devraient paraître bientôt dans la *Gazette du Canada*. La nouvelle loi devrait être promulguée en 1985.

## Sécurité des produits

La Direction veille à l'application de la *Loi sur les produits dangereux*. Elle est chargée d'élaborer des normes adéquates pour les produits de consommation et d'aider les consommateurs et les commerçants à bien comprendre les normes en matière de sécurité des produits, ainsi que leur application.

Au cours de l'année, trois règlements ont été édictés. Ils portaient sur les poudres à éternuer, les sièges d'auto pour enfants, les tétines de biberons et les sucettes. Les projets de règlements visant les landaus et les poussettes et les gilets et coussins de sauvetage utilisés pour la plaisance ont été publiés dans la Partie I de la *Gazette du Canada*.

Le personnel des bureaux régionaux de la Sécurité des produits a visité plus de 10 000 établissements en 1984-1985. Les programmes de conformité ont porté essentiellement sur les jouets, les lits d'enfants usagés et d'autres meubles pour enfants, les produits chimiques dangereux et les matelas. Le personnel régional a consacré une part accrue de son temps à des programmes d'information, qui ont une grande importance dans la réduction du nombre d'accidents.

Des kiosques d'information, des expositions dans les centres commerciaux, des films sur la sécurité, la distribution de milliers de brochures et les réponses aux centaines de demandes de renseignements comptent parmi les moyens mis en oeuvre pour sensibiliser les consommateurs. Au cours de l'été 1984, quelque 100 000 enfants ont eu l'occasion d'assister au spectacle de marionnettes mettant en vedette les personnages Plutus et Saturnien, qui expliquent aux élèves de l'école primaire la signification des symboles applicables aux produits dangereux.

Lancé il y a déjà trois ans, le programme REBAC (Rapports et évaluation sur les blessures et accidents au Canada) constitue une base de données sur les accidents et les blessures liés à des produits de consommation. Ces données sont recueillies par les cinq hôpitaux participants et un rapport des observations est publié deux fois par année. Les données du programme sont ajoutées aux plaintes des consommateurs pour créer une base de données à partir de laquelle des programmes pourront être élaborés.

La Direction consacre toujours une large part de ses efforts à la mise au point de normes obligatoires et volontaires sur la conception et l'utilisation sécuritaires des produits de consommation. De telles normes constituent un préalable à la réglementation des produits et, dans certains cas, elles permettent d'améliorer la sécurité d'un produit autrement que par voie de réglementation. La participation des employés de la Direction aux travaux des comités techniques et généraux des organismes de normalisation a permis de nouer des liens précieux avec les représentants du secteur des entreprises.

Sur la scène internationale, la Direction a continué de participer aux travaux du Groupe de travail sur la sécurité des produits de l'Organisation de coopération et de développement économique et des comités techniques de l'Organisation internationale de normalisation dans le but d'uniformiser les normes et les règlements en matière de sécurité de produits.

# Bureau des corporations

Le Bureau des corporations s'occupe principalement du cadre juridique général régissant la bonne marche du commerce en vertu des lois fédérales. Le Bureau est composé de la Direction des faillites, de la Direction des corporations et de la Direction générale de la propriété intellectuelle.

## Faillites

La Direction des faillites est le nom administratif du Bureau du surintendant des faillites. Le Surintendant exerce simultanément les fonctions de directeur. Au 31 mars 1985, il était chargé de la supervision et de l'exploitation de 15 bureaux au pays et de l'Administration centrale, comptant 143 employés.

Le Surintendant des faillites contribue grandement à stimuler la confiance dans l'intégrité du système de crédit au Canada. Pour ce faire, il veille à la réglementation du processus d'insolvabilité, à l'octroi de licences aux syndics, aux enquêtes sur la faillite relativement à de possibles infractions à la *Loi sur la faillite* ou au Code criminel et enfin à la mise à jour et à la publication de données générales et statistiques sur l'insolvabilité.

Au cours de 1984-1985, les agents de la Direction ont accepté le dépôt de 29 880 faillites et 346 propositions concordataires et a nommé des syndics pour les administrer. Du nombre total de faillites, on compte 20 723 faillites personnelles représentant un actif global d'environ 270,3 $ millions et un passif global d'environ 1,1 $ milliard. L'actif et le passif déclarés dans les faillites commerciales, au nombre de 9 157, atteignaient respectivement 541,6 $ millions et 2,3 $ milliards.

La réglementation du processus d'insolvabilité s'est poursuivie en vertu des programmes de Contrôle, de Services aux créanciers et de Services aux débiteurs.

Dans le cadre de son programme de Contrôle, la Direction a surveillé étroitement le processus de faillite et s'est assurée que des mesures correctives étaient adoptées lorsque les circonstances le justifiaient.

Le programme de Services aux créanciers a permis de promouvoir un haut niveau de compétence et d'intégrité chez tous les syndics dans l'administration des faillites et parmi d'autres professions reliées au domaine de l'insolvabilité, et ce en vue de maximiser les dividendes distribués aux créanciers. Ainsi, en 1984-1985, les syndics ont versé en dividendes 66,2 $ millions à des créanciers non garantis. Les modifications apportées aux lignes directrices sur les paiements ont été ajoutées au communiqué no 26.

Au cours de l'année, aucune nouvelle licence de syndic n'a été émise. Au 31 mars 1985, la Direction des faillites était chargée de surveiller 571 syndics indépendants et 104 syndics de société. En outre, le Groupe national de vérification de la Direction a effectué 95 vérifications périodiques, dont quatre n'étaient pas encore terminées à la fin de l'année.

Le programme de Services aux débiteurs a permis de contrôler l'accessibilité des services de faillite, afin que tous les particuliers en ayant un besoin réel, quelque soit leur lieu de résidence, puissent y avoir recours nonobstant leur possibilité de payer des droits au syndic.

La Direction des faillites a administré des programmes de formation en matière de faillite destinés aux représentants des secteurs des affaires et du crédit et a organisé des séances d'information et des colloques pour divers groupes et le grand public.

La Direction a continué de surveiller l'application par les provinces de la Partie X de la *Loi sur la faillite*, qui autorise des ordonnances de fusion permettant aux particuliers de rembourser leurs dettes sur une période de trois ans tout en étant libérés des pressions exercées par les créanciers et des saisies sur le revenu. Cette partie de la *Loi sur la faillite* ne s'applique qu'en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Au cours de 1984-1985, 1 243 ordonnances de fusion ont été rendues par les tribunaux des six provinces et ont permis de répartir un total de 6,6 $ millions entre les créanciers inscrits.

## Faillites et propositions

| | Nombre | | Actif ($ million) | | Passif ($ million) | | Déficit ($ million) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 83-84 | 84-85 | 83-84 | 84-85 | 83-84 | 84-85 | 83-84 | 84-85 |
| Alberta | 3 435 | 3 615 | 153,5 | 156,4 | 720,8 | 915,2 | 567,3 | 758,9 |
| Colombie-Britannique | 3 991 | 4 236 | 281,3 | 248,0 | 959,6 | 918,2 | 678,3 | 670,2 |
| Île-du-Prince-Édouard | 52 | 56 | 2,0 | 0,8 | 4,3 | 5,7 | 2,2 | 4,9 |
| Manitoba | 1 230 | 925 | 40,3 | 39,6 | 121,9 | 80,0 | 81,6 | 40,4 |
| Nouveau-Brunswick | 409 | 360 | 9,2 | 3,7 | 26,0 | 15,6 | 16,9 | 11,9 |
| Nouvelle-Écosse | 1 065 | 902 | 24,8 | 8,6 | 61,9 | 38,7 | 37,0 | 30,2 |
| Ontario | 12 916 | 9 887 | 201,3 | 182,5 | 979,6 | 775,9 | 778,3 | 593,5 |
| Québec | 11 100 | 9 055 | 337,6 | 314,9 | 1 042,7 | 937,9 | 705,0 | 623,0 |
| Saskatchewan | 854 | 825 | 32,8 | 31,8 | 83,6 | 73,6 | 50,9 | 41,7 |
| Terre-Neuve | 377 | 343 | 5,5 | 7,3 | 19,6 | 19,6 | 14,0 | 12,3 |
| Territoires du Nord-Ouest | 8 | 11 | 0,2 | 0,2 | 1,1 | 1,6 | 0,8 | 1,4 |
| Yukon | 11 | 11 | 0,1 | 0,3 | 7,5 | 6,9 | 7,3 | 6,6 |
| Canada | 35 448 | 30 226 | 1 088,6 | 994,1 | 4 028,6 | 3 788,9 | 2 939,6 | 2 795,0 |

## Faillites commerciales

| | Nombre | | Actif ($ million) | | Passif ($ million) | | Déficit ($ million) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 83-84 | 84-85 | 83-84 | 84-85 | 83-84 | 84-85 | 83-84 | 84-85 |
| Alberta | 1 051 | 1 192 | 72,5 | 68,8 | 478,1 | 560,0 | 405,7 | 491,2 |
| Colombie-Britannique | 1 311 | 1 411 | 150,6 | 139,2 | 575,7 | 580,8 | 425,1 | 441,6 |
| Île-du-Prince-Édouard | 16 | 19 | 1,8 | 0,3 | 3,1 | 2,8 | 1,3 | 2,5 |
| Manitoba | 308 | 282 | 26,3 | 18,7 | 66,3 | 42,9 | 40,1 | 24,2 |
| Nouveau-Brunswick | 101 | 80 | 3,4 | 1,5 | 14,6 | 7,4 | 11,1 | 5,8 |
| Nouvelle-Écosse | 230 | 224 | 12,3 | 4,3 | 30,7 | 18,4 | 18,3 | 14,1 |
| Ontario | 2 890 | 2 421 | 90,5 | 92,2 | 557,8 | 463,0 | 467,4 | 370,8 |
| Québec | 3 727 | 3 115 | 174,2 | 197,1 | 652,9 | 616,1 | 478,6 | 418,9 |
| Saskatchewan | 311 | 316 | 16,9 | 12,8 | 42,9 | 40,2 | 26,0 | 27,4 |
| Terre-Neuve | 66 | 87 | 1,6 | 5,6 | 6,6 | 13,5 | 4,9 | 7,9 |
| Territoires du Nord-Ouest | 4 | 3 | 0,2 | 0,9 | 1,0 | 0,8 | 0,8 | 0,7 |
| Yukon | 3 | 7 | 0,3 | 0,2 | 6,3 | 0,7 | 6,2 | 0,5 |
| Canada | 10 018 | 9 157 | 550,6 | 541,6 | 2 436,0 | 2 346,6 | 1 885,5 | 1 805,6 |

## Faillites personnelles

| | Nombre | | Actif ($ million) | | Passif ($ million) | | Déficit ($ million) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 83-84 | 84-85 | 83-84 | 84-85 | 83-84 | 84-85 | 83-84 | 84-85 |
| Alberta | 2 364 | 2 402 | 71,8 | 77,6 | 223,5 | 299,2 | 151,7 | 221,6 |
| Colombie-Britannique | 2 539 | 2 712 | 90,9 | 53,3 | 303,0 | 196,7 | 212,1 | 143,5 |
| Île-du-Prince-Édouard | 32 | 35 | 0,1 | 0,4 | 0,9 | 2,8 | 0,8 | 2,4 |
| Manitoba | 910 | 625 | 11,8 | 8,3 | 48,6 | 23,2 | 36,7 | 14,9 |
| Nouveau-Brunswick | 274 | 254 | 2,0 | 1,8 | 8,5 | 6,8 | 6,5 | 5,0 |
| Nouvelle-Écosse | 816 | 668 | 5,2 | 3,6 | 23,1 | 19,4 | 18,0 | 15,8 |
| Ontario | 9 931 | 7 411 | 96,1 | 66,9 | 391,0 | 282,3 | 294,8 | 215,4 |
| Québec | 7 245 | 5 842 | 61,5 | 43,6 | 258,2 | 221,6 | 196,7 | 178,1 |
| Saskatchewan | 540 | 508 | 14,3 | 13,0 | 27,3 | 27,3 | 12,9 | 14,3 |
| Terre-Neuve | 304 | 256 | 2,0 | 1,6 | 6,3 | 6,1 | 4,3 | 4,4 |
| Territoires du Nord-Ouest | 4 | 7 | * | 0,1 | 0,1 | 0,5 | 0,1 | 0,4 |
| Yukon | 7 | 3 | 0,1 | 0,1 | 0,3 | 0,2 | 0,2 | 0,1 |
| Canada | 24 966 | 20 723 | 355,8 | 270,3 | 1 290,8 | 1 086,1 | 934,8 | 815,9 |

*Nombre infime

## Propositions

| | Nombre | | Actif ($ million) | | Passif ($ million) | | Déficit ($ million) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 83-84 | 84-85 | 83-84 | 84-85 | 83-84 | 84-85 | 83-84 | 84-85 |
| Alberta | 20 | 21 | 9,2 | 10,0 | 19,1 | 56,0 | 9,9 | 46,6 |
| Colombie-Britannique | 141 | 113 | 39,8 | 55,5 | 80,9 | 140,7 | 41,1 | 85,1 |
| Île-du-Prince-Édouard | 4 | 2 | 0,2 | 0,1 | 0,3 | 0,1 | 0,1 | * |
| Manitoba | 12 | 18 | 2,2 | 12,6 | 7,0 | 13,9 | 4,9 | 1,3 |
| Nouveau-Brunswick | 34 | 26 | 3,7 | 0,3 | 3,0 | 1,4 | 0,7 | 1,0 |
| Nouvelle-Écosse | 19 | 10 | 7,3 | 0,7 | 8,1 | 0,9 | 0,8 | 0,2 |
| Ontario | 95 | 55 | 14,6 | 23,3 | 30,7 | 30,7 | 16,1 | 7,3 |
| Québec | 128 | 98 | 101,9 | 74,2 | 131,6 | 100,2 | 29,7 | 26,0 |
| Saskatchewan | 3 | 1 | 1,5 | 6,0 | 13,5 | 6,0 | 12,0 | — |
| Terre-Neuve | 7 | — | 1,9 | — | 6,8 | — | 4,8 | — |
| Territoires du Nord-Ouest | — | 1 | — | * | — | 0,4 | — | 0,3 |
| Yukon | 1 | 1 | * | — | 0,9 | 6,0 | 0,8 | 6,0 |
| Canada | 464 | 346 | 182,3 | 182,7 | 301,8 | 356,3 | 120,9 | 173,8 |

*Nombre infime

## Corporations

La Direction des corporations veille à l'application de plusieurs lois fédérales, dont la *Loi sur les corporations canadiennes*, la *Loi sur les sociétés commerciales canadiennes*, la *Loi sur les chambres de commerce*, la *Loi sur les associations coopératives du Canada*, la *Loi sur les syndicats ouvriers* et la *Loi sur les sociétés de caisse de retraite*. La Direction délivre également des documents en vertu d'autres lois fédérales, telles que la *Loi sur les compagnies fiduciaires*, la *Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques*, la *Loi sur les sociétés d'investissement* et la *Loi sur les chemins de fer*.

À l'exception des intermédiaires financiers, toutes les sociétés commerciales canadiennes de compétence fédérale, y compris les sociétés d'investissement et de petits prêts, sont constituées en vertu de la *Loi sur les sociétés commerciales canadiennes*, entrée en vigueur le 15 décembre 1975.

La Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* s'applique à la création et à l'exploitation de toutes les sociétés mutuelles et sociétés de bienfaisance à charte fédérale.

La Direction a accès à une base informatisée de données qui contient plus de 2,5 millions de dénominations sociales provenant des juridictions fédérale et provinciales. La Direction maintient une vaste banque de données contenant de l'information sur les sociétés fédérales, dont 144 177 étaient actives au 31 mars 1985. En 1984-1985, la Direction a constitué 19 297 sociétés, conformément à la *Loi sur les sociétés commerciales canadiennes*.

La Direction a fait enquête sur 53 plaintes relatives à des sociétés à charte fédérale et examiné des dépôts effectués en raison d'exigences législatives pour s'assurer de leur conformité aux lois et aux règlements qui les régissent.

En 1984-1985, la Direction a répondu à 78 942 demandes de renseignements et a produit 52 722 copies de documents. En tout, elle a préparé 17 646 copies authentiques et certificats de conformité. Elle a en outre étudié 459 demandes d'exemption à certaines dispositions réglementaires.

| Documents délivrés | 1983-1984 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| **Loi sur les corporations canadiennes** | | |
| Lettres patentes accordées Partie II | 612 | 744 |
| Lettres patentes supplémentaires accordées | 111 | 168 |
| Certificats d'acceptation d'abandon de charte | 23 | 50 |
| **Loi sur les sociétés commerciales canadiennes** | | |
| Certificats de constitution en société | 19 728 | 19 297 |
| Certificats de discontinuation (exportation) | 139 | 202 |
| Certificats de fusion | 279 | 348 |
| Certificats de modification | 7 590 | 8 229 |
| Certificats de dissolution | 1 538 | 2 807 |
| Certificats de prorogation (importation) | 246 | 277 |
| **Loi sur les chambres de commerce** | | |
| Chambres de commerce enregistrées | 12 | 22 |
| **Loi sur les associations coopératives du Canada** | | |
| Certificats de constitution en société | 2 | 1 |
| **Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques** | | |
| Lettres patentes accordées | 13 | 10 |
| **Loi sur les compagnies de prêt** | | |
| Lettres patentes accordées | 1 | 3 |

| Documents traités | 1983-1984 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| **Loi sur les corporations canadiennes Loi sur les sociétés commerciales canadiennes** | | |
| Sommaires et états financiers annuels déposés* | 84 861 | 88 864 |
| Prospectus | 162 | 167 |
| Rapports sur les droits de direction | 8 461 | 7 895 |
| Circulaires d'information au sujet des procurations | 469 | 445 |
| Offres de prise de contrôle | 27 | 19 |
| États financiers présentés | 4 529 | 4 117 |
| Plaintes | 41 | 53 |
| Ordonnances de dispense | 398 | 459 |

*y compris les états financiers présentés aux termes de la *Loi sur les chambres de commerce*

## Propriété intellectuelle

La Direction générale de la propriété intellectuelle se compose du Bureau des brevets, du Bureau des marques de commerce et du Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels. Les lois en matière de propriété intellectuelle contribuent à la bonne marche des affaires, fournissent des stimulants économiques et visent à favoriser la création et la diffusion de nouvelles idées.

Au cours de 1984-1985, la Direction a amorcé la décentralisation du Programme d'exploitation de l'information en matière de brevets (EIB). Un conseiller en brevets a occupé un poste au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), à Montréal, afin d'aider les personnes de cette région du Québec qui désiraient obtenir de l'information. Un accord a été conclu avec le ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) pour doter le bureau de Winnipeg d'un conseiller en brevets. Des mesures ont aussi été prises pour perfectionner et élargir le réseau national d'organismes intermédiaires locaux, y compris les organismes de recherche provinciaux, les centres d'innovation industrielle et les divers organismes commerciaux fédéraux et provinciaux auxquels les entreprises commerciales peuvent envoyer leurs demandes de renseignements sur les brevets.

La Direction a poursuivi ses activités internationales dans le domaine de la propriété industrielle grâce à sa participation aux travaux de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et à ses relations bilatérales avec d'autres pays. Le principal objectif de ces activités, aussi bien sur le plan bilatéral qu'à titre de membre du Comité permanent d'information en matière des brevets de l'OMPI, concernait les questions qui s'inscrivent dans la mission du Bureau des brevets et, plus particulièrement, la dissémination de l'information technologique contenue dans les brevets.

Toujours sous les auspices de l'OMPI, la Direction a poursuivi ses efforts visant à fournir de l'aide aux pays en voie de développement dans le domaine de la propriété industrielle. Elle a notamment offert, au sein du bureau canadien, des cours de formation sur la propriété industrielle à un représentant du Bureau de la propriété industrielle de la Barbade (dans le cadre d'un projet financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI)) et à un représentant du Centre de documentation des Caraïbes.

### Brevets

Dans le cadre de ses fonctions, le Bureau des brevets est chargé d'acquérir et de disséminer l'information technologique et d'encourager la création, l'adoption et l'exploitation des inventions. Le Bureau examine les demandes de brevets pour s'assurer qu'elles sont conformes à la Loi et au Règlement sur les brevets. Ce genre d'examen comprend notamment une recherche sur les antériorités, une décision concernant la nouveauté, l'utilité et l'ingéniosité inventive, et la vérification de la conformité de la demande aux autres exigences de la loi canadienne sur les brevets. Les détenteurs de brevets obtiennent le droit d'interdire à d'autres parties de fabriquer, d'utiliser ou de vendre leurs inventions au Canada pendant 17 ans.

Chaque semaine, le Bureau publie la *Gazette du Bureau des brevets*, qui fournit des détails sur les brevets canadiens accordés au cours de la semaine. Le Bureau met à la disposition du public une salle de recherche et une bibliothèque, et offre un service de consultation aux secteurs privé et public pour leur fournir des renseignements technologiques.

Au cours du dernier exercice, le Bureau a reçu en moyenne, chaque jour, 145 demandes de renseignements techniques sur les brevets. Ces demandes provenaient de personnes qui faisaient des recherches sur l'antériorité d'un brevet, entre autres les agents de brevets, ainsi que du grand public, y compris les inventeurs et les innovateurs canadiens. En outre, le Bureau a donné suite à des demandes de recherche technique provenant d'organismes financés à même les fonds publics, comme les organismes de recherche provinciaux, les centres d'innovation et les ministères et organismes fédéraux. Le tableau suivant résume les activités effectuées au cours de l'année dernière dans le domaine de l'information sur les brevets.

| Demandes de renseignements sur les brevets | 1984-1985 |
|---|---|
| Aide pour la recherche d'antériorité | 4 570 |
| Travaux de recherche technique pour des organismes financés à même les fonds publics | 405 |
| Demandes de documentation sur les brevets | 31 355 |

Le Bureau des brevets renferme 1 184 700 brevets canadiens répartis dans 339 classes techniques qui sont divisées en 36 716 sous-classes dont chacune regroupe en moyenne une quarantaine de brevets.

Le tableau suivant résume les opérations du Bureau des brevets au cours des deux dernières années.

| Opérations du Bureau des brevets | 1983-1984 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| Caveats enregistrés | 175 | 220 |
| Demandes de brevets | 25 918 | 26 894 |
| Demandes retournées en vertu de l'article 75 après non-paiement des derniers frais | 160 | 172 |
| Demandes rétablies en vertu de l'article 32 après abandon pour ne pas avoir donné suite à une mesure officielle | 91 | 69 |
| Rapports des examinateurs | 14 080 | 12 871 |
| Demandes acceptées | 21 773 | 19 273 |
| Demandes en déchéance | 1 129 | 1 080 |
| Brevets délivrés (durée de 17 ans) | 20 678 | 20 080 |
| Brevets redélivrés | 19 | 16 |
| Brevets délivrés en vertu de la *Loi sur les inventions des fonctionnaires* | 51 | 57 |
| Cessions inscrites | 23 150 | 26 429 |
| Agents de brevets dûment inscrits | 1 555 | 1 518 |
| Agents canadiens (résidents) | 310 | 328 |
| Sociétés canadiennes | 64 | 69 |
| Non-résidents | 1 181 | 1 121 |

### *Licences obligatoires*

Conformément aux paragraphes 41(3) et (4) de la *Loi sur les brevets*, le Commissaire des brevets a le pouvoir de délivrer des licences obligatoires pour les brevets relatifs à la fabrication d'aliments ou de médicaments, et en vertu des articles 67 à 72, d'ordonner aux détenteurs de brevets de délivrer une licence à ceux qui en font la demande lorsque les droits de brevets ont fait l'objet d'un abus.

Le tableau suivant résume le nombre de demandes présentées en vertu des articles de loi évoqués ci-dessus, au cours des deux dernières années.

| | 1983-1984 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| **Paragraphe 41(3)** | | |
| Demandes reçues | 0 | 1 |
| Licences accordées | 0 | 0 |
| Demandes en suspens | 0 | 1 |
| **Paragraphe 41(4)** | | |
| Demandes reçues | 83 | 85 |
| Licences accordées | 12 | 20 |
| Licences refusées | 4 | 6 |
| Demandes retirées | 24 | 6 |
| Demandes en suspens | 90 | 143 |
| **Article 67** | | |
| Demandes reçues | 0 | 2 |
| Licences accordées | 1 | 0 |
| Licences refusées | 0 | 0 |
| Demandes retirées | 0 | 0 |
| Demandes en suspens | 4 | 6 |

### *Demandes d'indemnisation pour l'utilisation des inventions par le gouvernement*

Aux termes des articles 19 et 20, il incombe au Commissaire des brevets de fixer le montant de l'indemnisation versée à l'inventeur par le gouvernement s'il entend utiliser une invention brevetée.

Le tableau ci-dessous résume les décisions prises par le Commissaire au cours des deux dernières années au sujet de l'octroi des licences et des indemnisations.

| | 1983-1984 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| **Indemnisations** | | |
| Demandes reçues | 0 | 2 |
| Demandes retirées | 0 | 1 |
| Demandes accordées | 0 | 1 |
| Demandes en suspens | 2 | 2 |

### *Commission d'appel des brevets*

La Commission d'appel des brevets se prononce sur les demandes de brevets et d'enregistrement de dessins industriels qui ont été rejetées de façon définitive. Elle peut tenir des audiences officielles dans le cadre de ce processus d'examen. Le tableau suivant indique les rejets examinés par la Commission au cours des deux dernières années.

| | 1983-1984 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| **Brevets** | | |
| Rejets renvoyés à la Commission | 48 | 27 |
| Rejets confirmés | 12 | 10 |
| Rejets modifiés | 11 | 4 |
| Rejets annulés | 13 | 8 |
| Réglés sans décision officielle | 7 | 10 |
| Audiences tenues | 8 | 17 |
| Appels en suspens devant la Commission | 84 | 79 |
| Décisions publiées dans la *Gazette du Bureau des brevets* | | |
| intégralement | 0 | 1 |
| partiellement | 25 | 25 |
| **Dessins industriels** | | |
| Rejets confirmés | 1 | 2 |
| Rejets annulés | 0 | 1 |
| Audiences tenues | 1 | 2 |

### *Litiges*

En vertu de l'article 45 de la *Loi sur les brevets*, le Commissaire doit déterminer à quel postulant un brevet doit être délivré lorsque plusieurs parties déposent une demande pour la même invention. La Commission d'appel est chargée de l'application de ces décisions. Le tableau ci-dessous résume les activités du Commissaire et de la Commission au cours des deux dernières années.

| | 1983-1984 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| **Article 45** | | |
| Litiges renvoyés à la Commission | 24 | 18 |
| Litiges réglés | 21 | 11 |
| Litiges en suspens | 13 | 24 |

### Droit d'auteur et dessins industriels

Le Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels est chargé de l'application de la *Loi sur le droit d'auteur*, de la *Loi sur les dessins industriels*, de la *Loi sur le marquage des bois* et de leurs règlements.

Le droit d'auteur s'applique immédiatement, dès la création d'une oeuvre littéraire, dramatique, artistique, musicale, pendant toute la vie de l'auteur ou du compositeur, et 50 ans après sa mort.

L'apparence extérieure d'un article fabriqué peut être enregistrée comme dessin industriel. En vertu de la *Loi sur les dessins industriels*, l'enregistrement confère le droit exclusif au propriétaire d'utiliser le dessin au Canada, pour une période de cinq ans, renouvelable pour le même nombre d'années.

La *Loi sur le marquage des bois* permet l'identification des propriétaires des bois qui flottent sur les eaux intérieures de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Québec.

Le tableau suivant résume les opérations du Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels au cours des deux dernières années financières.

| **Opérations du Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels** | 1983-1984 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| **Droit d'auteur** | | |
| Demandes reçues | 9 027 | 10 131 |
| Droits d'auteur enregistrés | 8 572 | 10 046 |
| Cessions inscrites | 472 | 253 |
| **Dessins industriels** | | |
| Demandes reçues | 1 953 | 2 526 |
| Dessins enregistrés | 1 541 | 1 568 |
| Enregistrements renouvelés | 545 | 545 |
| Cessions inscrites | 509 | 429 |
| **Marques de bois** | | |
| Demandes reçues | 2 | 1 |
| Cessions inscrites | 0 | 0 |
| Marques enregistrées | 1 | 0 |

| | | |
|---|---|---|
| Rapports sur demandes relatives au droit d'auteur, aux dessins industriels et aux marques de bois | 2 354 | 2 511 |
| Copies conformes de droits d'auteur, de dessins industriels et de marques de bois | 2 325 | 2 732 |

**Marques de commerce**

Le Bureau des marques de commerce tient à jour le registre des marques de commerce et autres répertoires pertinents, et accorde le droit exclusif d'utilisation d'une marque à celui qui en est le propriétaire. En favorisant l'enregistrement des marques de commerce, il en favorise du même coup la divulgation et les rend ainsi accessibles au public.

Une marque de commerce nouvellement déposée reste inscrite au registre pendant une période initiale de 15 ans. Elle peut ensuite être renouvelée indéfiniment, par période supplémentaire de 15 ans. Lorsqu'il y a concession d'une marque, le cédant devrait inciter le cessionnaire à s'inscrire, auprès du Registraire, comme l'utilisateur de cette marque afin d'en protéger la validité. L'utilisateur n'a qu'à déposer une demande à cet effet auprès du Bureau des marques de commerce.

Les demandes de marques de commerce sont publiées dans le *Journal des marques de commerce*, publication hebdomadaire, afin de permettre aux personnes de faire opposition à toute marque de commerce qui pourrait porter atteinte à leurs droits déjà existants. Le Bureau met à la disposition du public une salle de recherche où il est possible de consulter les registres et les répertoires des marques de commerce enregistrées et des usagers inscrits.

Le tableau suivant résume les opérations du Bureau au cours des deux dernières années financières.

| **Opérations du Bureau des marques de commerce** | 1983-1984 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| Demandes d'enregistrement de marques de commerce présentées | 17 772 | 19 876 |
| Demandes d'enregistrement de marques de commerce annoncées | 14 812 | 16 768 |
| Marques de commerce déposées | 11 391 | 12 289 |
| Demandes d'inscription d'usagers inscrits déposées | 7 686 | 8 621 |
| Nombre de marques de commerce régies par des demandes de reconnaissance d'usagers inscrits (accordées et en suspens) | 21 487 | 20 843 |
| Usagers inscrits | 16 602 | 26 218 |
| Inscriptions d'usagers annulées | 3 577 | 6 551 |
| Demandes de transfert déposées | 11 315 | 11 414 |
| Transferts enregistrés | 18 969 | 12 560 |
| Enregistrements de marques de commerce renouvelées | 4 809 | 4 539 |
| Enregistrements de marques de commerce radiées | 5 217 | 4 492 |
| Modifications inscrites au registre | 4 661 | 3 977 |
| Copies préparées | 288 072 | 191 424 |
| Agents de marques de commerce dûment inscrits | 2 462 | 2 219 |
| Oppositions déposées | 822 | 1 027 |

***Supplément statistique***

Étant donné l'importance que revêtent les brevets, les marques de commerce, le droit d'auteur et les dessins industriels pour les politiques et objectifs à long terme du Canada, des études sont entreprises de façon régulière sur les tendances, les prix et les usagers dans le domaine de la propriété intellectuelle. Les données statistiques suivantes ont été rassemblées au cours des deux dernières années financières.

| **Brevets délivrés** | 1983-1984 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| À des particuliers | 2 558 | 2 336 |
| À des sociétés | 18 081 | 17 697 |
| À des particuliers et à des sociétés conjointement | 58 | 67 |
| À des inventeurs ou à leurs représentants juridiques | 2 382 | 2 182 |
| À des concessionnaires | 18 161 | 17 759 |
| À des concessionnaires et à des inventeurs conjointement | 154 | 155 |
| Revendications – un seul inventeur | 10 427 | 9 916 |
| Revendications – deux inventeurs ou plus | 10 270 | 10 180 |
| En français | 621 | 624 |

| **Résidence des inventeurs brevetés** | 1983-1984 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| ***Canada*** | | |
| Alberta | 114 | 104 |
| Colombie-Britannique | 124 | 151 |
| Île-du-Prince-Édouard | 2 | 0 |
| Manitoba | 32 | 46 |
| Nouveau-Brunswick | 7 | 8 |
| Nouvelle-Écosse | 17 | 12 |
| Ontario | 680 | 772 |
| Québec | 313 | 277 |
| Saskatchewan | 52 | 41 |
| Terre-Neuve | 11 | 5 |
| Yukon et Territoires du Nord-Ouest | 0 | 1 |
| Total | 1 352 | 1 417 |

| ***Pays étrangers*** | 1983-1984 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| Afrique du Sud, République d' | 59 | 39 |
| Algérie | 1 | 0 |
| Allemagne, République fédérale d' | 1 777 | 1 692 |
| Arabie Saoudite | 0 | 0 |
| Argentine | 1 | 6 |
| Australie | 164 | 163 |
| Autriche | 124 | 129 |
| Bahamas | 4 | 1 |
| Belgique | 131 | 131 |
| Brésil | 9 | 2 |
| Bulgarie | 10 | 8 |
| Chili | 1 | 1 |
| Colombie | 5 | 1 |
| Corée, République de | 4 | 1 |
| Costa Rica | 1 | 0 |
| Cuba | 2 | 0 |
| Danemark | 66 | 93 |
| Espagne | 19 | 17 |
| États-Unis d'Amérique | 10 973 | 10 488 |
| Finlande | 95 | 118 |
| France | 990 | 1 034 |
| Grèce | 2 | 3 |
| Honduras | 0 | 1 |
| Hong-Kong | 5 | 5 |
| Hongrie | 62 | 62 |
| Inde | 5 | 3 |
| Indonésie | 0 | 1 |
| Irlande | 9 | 12 |
| Islande | 2 | 1 |
| Israël | 26 | 29 |
| Italie | 309 | 273 |
| Japon | 1 936 | 2 008 |
| Liban | 0 | 0 |
| Liechtenstein, Principauté du | 5 | 7 |
| Luxembourg | 27 | 20 |
| Malaisie | 1 | 0 |
| Malawi | 0 | 0 |
| Malte | 0 | 1 |
| Mexique | 14 | 13 |
| Monaco | 1 | 1 |
| Nigeria | 1 | 1 |
| Norvège | 41 | 66 |
| Nouvelle-Guinée | 1 | 0 |
| Nouvelle-Zélande | 19 | 28 |
| Pays-Bas | 466 | 413 |
| Pérou | 0 | 0 |
| Philippines | 0 | 0 |
| Pologne | 7 | 2 |
| Portugal | 3 | 0 |
| Roumanie | 0 | 1 |
| Royaume-Uni | 936 | 953 |
| Singapour | 0 | 4 |
| Suède | 403 | 347 |
| Suisse | 468 | 391 |
| Taïwan | 11 | 11 |
| Tanzanie | 1 | 0 |
| Tchécoslovaquie | 13 | 6 |
| Tunisie | 0 | 1 |
| Union soviétique | 127 | 84 |
| Vénézuela | 0 | 1 |
| Yougoslavie | 3 | 3 |
| Zimbabwé | 1 | 3 |
| Total pour l'étranger | 19 345 | 18 679 |
| Grand total (y compris le Canada) | 20 697 | 20 096 |

| **Résidence des inventeurs dont les demandes ont été inscrites** | 1983-1984 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| ***Canada*** | | |
| Alberta | 147 | 184 |
| Colombie-Britannique | 200 | 215 |
| Île-du-Prince-Édouard | 2 | 1 |
| Manitoba | 46 | 62 |
| Nouveau-Brunswick | 5 | 19 |
| Nouvelle-Écosse | 22 | 14 |
| Ontario | 1 105 | 987 |
| Québec | 458 | 422 |
| Saskatchewan | 49 | 67 |
| Terre-Neuve | 4 | 10 |
| Yukon | 1 | 0 |
| Total | 2 039 | 1 981 |

| ***Pays étrangers*** | 1983-1984 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| Afrique du Sud, République d' | 78 | 88 |
| Allemagne, République démocratique d' | 4 | 7 |
| Allemagne, République fédérale d' | 1 917 | 2 268 |
| Arabie Saoudite | 0 | 1 |
| Argentine | 4 | 4 |
| Australie | 240 | 345 |
| Autriche | 169 | 176 |
| Bahamas | 1 | 0 |
| Belgique | 193 | 192 |
| Bermudes | 1 | 4 |
| Bolivie | 1 | 0 |
| Brésil | 12 | 16 |
| Bulgarie | 7 | 9 |
| Chili | 1 | 4 |
| Chine, République populaire de | 0 | 3 |
| Colombie | 2 | 4 |
| Corée, République de | 13 | 10 |
| Costa Rica | 1 | 0 |
| Danemark | 112 | 115 |
| Égypte | 4 | 5 |
| Émirats arabes unis | 1 | 0 |
| Équateur | 0 | 1 |
| Espagne | 47 | 55 |
| États-Unis d'Amérique | 13 025 | 13 027 |
| Finlande | 183 | 183 |
| France | 1 241 | 1 341 |
| Gabon | 0 | 1 |
| Grèce | 7 | 7 |
| Guatemala | 1 | 0 |
| Hong-Kong | 18 | 8 |
| Hongrie | 82 | 78 |
| Inde | 4 | 17 |
| Iran | 1 | 0 |
| Iraq | 0 | 1 |
| Irlande | 25 | 15 |
| Islande | 3 | 5 |
| Israël | 61 | 62 |
| Italie | 427 | 444 |
| Jamaïque | 1 | 0 |
| Japon | 2 398 | 2 753 |
| Liechtenstein, Principauté du | 9 | 3 |
| Luxembourg | 35 | 25 |
| Malaisie | 0 | 2 |
| Mexique | 14 | 20 |
| Monaco | 3 | 4 |
| Maroc | 3 | 0 |
| Nouvelle-Zélande | 49 | 65 |
| Norvège | 93 | 82 |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 0 | 1 |
| Pays-Bas | 530 | 569 |
| Philippines | 1 | 0 |
| Pologne | 8 | 13 |
| Portugal | 2 | 2 |
| Roumanie | 2 | 0 |
| Royaume-Uni | 1 516 | 1 545 |
| Singapour | 8 | 4 |
| Sri Lanka (Ceylan) | 1 | 0 |
| Suède | 485 | 513 |
| Suisse | 610 | 604 |
| Taïwan | 48 | 40 |
| Tchécoslovaquie | 16 | 20 |
| Tunisie | 0 | 1 |
| Thaïlande | 0 | 3 |
| Union soviétique | 46 | 62 |
| Uruguay | 0 | 1 |
| Vénézuela | 11 | 10 |
| Yougoslavie | 4 | 8 |
| Zimbabwé | 1 | 1 |
| Non déterminé | 98 | 66 |
| Total | 23 878 | 24 913 |
| Grand total (y compris le Canada) | 25 917 | 26 894 |

| **Objet de l'invention** | % du nombre total de brevets délivrés | Nombre de brevets délivrés |
|---|---|---|
| ***Nécessités humaines*** | | |
| Agriculture | 2,0 | 402 |
| Denrées alimentaires et tabac | 2,0 | 402 |
| Articles d'usage personnel et domestiques | 2,1 | 422 |
| Santé et divertissements | 5,9 | 1 186 |
| ***Opérations industrielles*** | | |
| Séparation et mélange | 5,1 | 1 024 |
| Façonnage | 7,2 | 1 447 |
| Impression | 1,2 | 241 |
| Transport | 7,2 | 1 447 |

| | | |
|---|---|---|
| ***Chimie et métallurgie*** | | |
| Chimie | 20,4 | 4 100 |
| Métallurgie | 2,9 | 583 |
| ***Textiles et papier*** | | |
| Produits textiles et matériaux souples non précisés ailleurs | 1,2 | 241 |
| Papier | 0,7 | 141 |
| ***Constructions fixes*** | | |
| Bâtiment | 3,2 | 643 |
| Exploitation minière | 1,8 | 362 |
| ***Construction mécanique, éclairage, chauffage, armes, explosifs*** | | |
| Moteurs et pompes | 2,2 | 442 |
| Génie en général | 3,8 | 764 |
| Éclairage et chauffage | 3,4 | 683 |
| Armes, explosifs | 0,4 | 80 |
| ***Physique*** | | |
| Instruments | 13,4 | 2 693 |
| Physique nucléaire | 0,3 | 60 |
| ***Électricité*** | | |
| Électricité | 13,6 | 2 733 |
| **Total** | 100,0 | 20 096 |

| **Recettes et dépenses** | 1983-1984 | 1984-1985 |
|---|---|---|
| ***Brevets*** | | |
| Revenus $ | 13 411 000 | 13 668 087 |
| Dépenses $ | 9 226 000 | 10 849 074 |
| ***Marques de commerce*** | | |
| Revenus $ | 4 379 000 | 4 734 453 |
| Dépenses $ | 2 725 000 | 3 740 354 |
| ***Droit d'auteur, dessins industriels et marques de bois*** | | |
| Revenus $ | 673 000 | 780 340 |
| Dépenses $ | 454 000 | 553 828 |

| **Les 25 plus importants détenteurs de brevets (par ordre numérique décroissant)** | 1984-1985 |
|---|---|
| General Electric Co. | 263 |
| International Business Machines Corp. | 250 |
| N.V. Philips' Gloeilampenfabrieken | 243 |
| Sony Corp. | 203 |
| Hoeschst AG | 166 |
| Union Carbide Corp. | 164 |
| E.I. du Pont de Nemours & Co. | 150 |
| Ciba-Geigy Ltd. | 145 |
| Bayer AG | 140 |
| Western Electric Co. Inc. | 132 |
| Westinghouse Electric Corp. | 130 |
| BASF AG | 112 |
| Eastman Kodak Co. | 110 |
| R.C.A. Corp. | 108 |
| Exxon Research & Engineering Co. | 90 |
| Xerox Corp. | 89 |
| Deere & Co. | 87 |
| Dow Chemical Company (The) | 85 |
| Mobil Oil Corp. | 84 |
| Northern Telecom Ltd. | 83 |
| Hitachi Ltd. | 80 |
| Shell Canada Ltd. | 79 |
| Tokyo Shiboura Electric Co. | 78 |
| Minnesota, Mining & Mfg. Co. | 77 |
| Siemens AG | 75 |

| **Les plus importants détenteurs de brevets dont les inventeurs résident au Canada (par ordre numérique décroissant)** | 1984-1985 |
|---|---|
| Northern Telecom Ltd. | 79 |
| Défense nationale | 29 |
| Canadian General Electric Co. Ltd. | 16 |
| Conseil national de recherches du Canada | 15 |
| Imperial Oil Ltd. | 14 |
| Domtar Inc. | 13 |
| Alcan International Ltd. | 10 |
| Du Pont Canada Inc. | 10 |
| Mitel Corporation | 10 |
| Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) | 9 |
| AEL Microtel Ltd. | 9 |
| C-I-L Inc. | 9 |
| Société canadienne des brevets et d'exploitation Ltée (SCBEL) | 8 |
| Stelco Inc. | 8 |
| Savin Corp. | 8 |
| Gulf Oil Canada Ltd. | 8 |
| Aviation Electric Ltd. | 8 |
| Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) | 7 |
| Shell Canada Ltd. | 7 |
| MacMillan Bloedel Ltd. | 7 |
| AMCA International Ltd. | 6 |
| ERCO Industries Ltd. | 6 |
| Polysar Ltd. | 6 |
| Cominco Ltd. | 6 |
| Agriculture Canada | 5 |
| Ayerst, McKenna & Harrison Inc. | 5 |
| Cyanamid Canada Inc. | 5 |
| Sherritt Gordon Mines Ltd. | 5 |
| Inco Ltd. | 5 |
| Petro-Canada Explorations Inc. | 5 |

| **Les plus importants détenteurs de brevets dont les inventeurs résident à l'étranger (par ordre numérique décroissant)** | 1984-1985 |
|---|---|
| Shell Canada Ltd. | 72 |
| Ford Motor Company of Canada Ltd. | 49 |
| Hoffmann-LaRoche Ltd. | 28 |
| Schlumberger Canada Ltd. | 17 |
| Merrell Pharmaceuticals Inc. | 16 |
| Trane Company of Canada Ltd. | 10 |
| Betz, Inc. | 7 |
| Alcan International Ltd. | 7 |
| F.L. Smidth and Co. of Canada Ltd. | 7 |
| Smith Kline & French Canada Ltd. | 5 |
| Hunter-Douglas Canada Ltd. | 5 |

# Bureau de la coordination des politiques

Le Bureau de la coordination des politiques est chargé des tâches suivantes : effectuer les recherches et les analyses nécessaires à l'élaboration des politiques, aussi bien que la révision et la réforme des lois et des règlements dans les domaines de la consommation et des corporations; accroître l'efficacité des interventions et des relations du Ministère; renforcer les aptitudes du Ministère à effectuer des communications structurées; et assurer la planification et le contrôle de la gestion générale, l'examen interne et l'évaluation des programmes.

Le Bureau se compose de la Direction générale de la recherche, de l'analyse des politiques et de la liaison, de la Direction de la vérification, de l'évaluation et du contrôle et de la Direction des communications. Le Bureau disposait d'un budget de 7,5 $ millions et de 111 années-personnes.

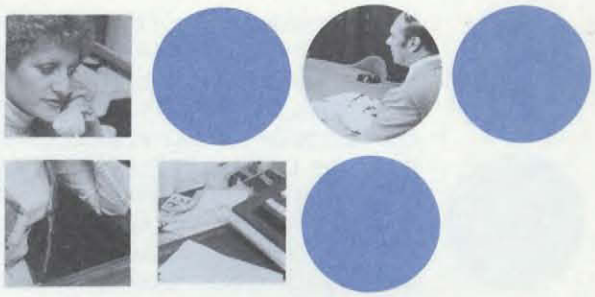

## Recherche, analyse des politiques et liaison

La Direction générale se compose de la Direction de l'analyse des politiques et de la liaison et de la Direction de la recherche stratégique.

### Analyse des politiques et liaison

La Direction a participé à l'élaboration de politiques dans les domaines de la consommation et des corporations (incluant la propriété intellectuelle).

Le projet de loi C-36 modifiant la *Loi sur l'intérêt* a été déposé en mai 1984. Toutefois, ce projet ne fut pas promulgué et mourut au feuilleton lors du déclenchement des élections générales de juillet. Néanmoins, la Direction de l'analyse des politiques et de la liaison poursuit des discussions avec le secteur privé et différents ministères. D'autres consultations avec les provinces sont également prévues afin de coordonner toutes les initiatives fédérales par rapport aux législations provinciales actuelles ou projetées. Un important rapport concernant les transferts électroniques de fond est présentement en préparation.

Les études se sont poursuivies sur les dispositions de la *Loi sur les sociétés commerciales canadiennes* touchant les offres d'achat entraînant une prise de contrôle et les pouvoirs d'enquête, et un document de travail a été distribué aux parties intéressées à des fins de consultation.

La Direction a continué, de concert avec d'autres ministères, à défendre un certain nombre de questions d'intérêt international sur les politiques en matière de commerce et d'alimentation touchant les consommateurs. Il y a eu d'autres recherches sur les répercussions des restrictions en matière d'importation sur les ventes de produits comme les textiles et les chaussures.

La Direction a pris part à des études interministérielles de diverses politiques dans le domaine de l'agriculture, y compris celles qui touchent les secteurs des produits laitiers et de la viande de boucherie. Des observations ont aussi été communiquées au Programme d'impartition de la recherche dans les secteurs de la transformation, la distribution et la vente au détail des aliments.

La Direction a continué de coordonner les réunions du Comité de liaison des entreprises d'alimentation du Ministère.

Dans le domaine de la propriété intellectuelle, des documents ont été rédigés et ont servi de fondement à la décision du Ministère de publier un Livre blanc énonçant les modifications que propose le gouvernement à la *Loi sur le droit d'auteur*. La révision des dispositions sur les licences obligatoires de la *Loi sur les brevets* s'est poursuivie. La Commission Eastman, mandatée pour étudier la situation de l'industrie pharmaceutique au Canada, a tenu des consultations avec le secteur privé, des associations de consommateurs et d'autres parties intéressées et devrait déposer son rapport devant la Chambre des communes au début du prochain exercice. Les réactions aux résultats et aux recommandations de la Commission serviront de base aux consultations qui seront menées, au cours du prochain exercice, pour élaborer une politique pour l'industrie pharmaceutique canadienne.

Il y a eu, en outre, publication d'un certain nombre de rapports (certains sont en cours de préparation) qui ont directement trait à la révision future des politiques et des lois qui régissent les brevets, les marques de commerce et les dessins industriels.

La réforme de la *Loi sur la faillite* a reçu le rang de priorité à l'automne 1984. La décision d'amender la loi a nécessité la réalisation de recherches portant sur les problèmes et questions majeures ainsi que l'étude de questions politiques et d'options possibles. La Direction a préparé des études de références et a offert différents services (recherche, conseil et administration) au Comité consultatif spécial formé par le ministre en mars 1985 et chargé de réviser la *Loi sur la faillite* et de proposer des amendements.

**Recherche stratégique**
La Direction a pour mandat d'établir un cadre de planification stratégique, d'entreprendre des travaux de recherche et finalement d'assurer le développement de politiques en fonction des responsabilités du Ministère.

La mise en place d'une stratégie de planification a permis de satisfaire à la fois les demandes des agences centrales et du Ministère. Une telle stratégie nécessite entre autres la préparation d'Évaluations annuelles de l'environnement ainsi que la coordination des responsabilités du Ministère en matière de planification.

La recherche sur les sujets d'intérêt stratégique a pour but de soutenir les objectifs à long terme et les responsabilités officielles du Ministère ainsi que de fournir des réponses efficaces et coordonnées aux demandes du public ou d'organismes divers. Cette année, la Direction a préparé une étude sur l'impact des restrictions à l'importation sur le prix de la chaussure au Canada dans le cadre de la participation canadienne à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Un rapport intitulé *La production technologique canadienne dans une optique mondiale* a été présenté à la Commission royale sur l'union économique canadienne et les perspectives de développement du Canada.

L'analyse de l'influence des lois en matière de propriété intellectuelle sur le commerce est venue s'ajouter aux responsabilités de la Direction au cours de cette année. Des études sur les appellations d'origine, la contrefaçon de produits ainsi que sur les importations parallèles ont été produites en vertu de ce nouveau mandat. La Direction est aussi responsable des consultations internationales dans ce secteur, qu'elles soient bilatérales ou bien à travers l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ou l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). La Direction va maintenant travailler à la révision de la *Loi sur les marques de commerce*.

Le Programme de recherche sur la politique énergétique, axé sur les moyens d'économiser l'énergie à long terme, a pris fin au cours de l'année. Les rapports complétés portent sur le programme Énerguide, les factures d'énergie, les échangeurs du type air-air, les utilisateurs d'énergie à faible revenu et le profil des utilisateurs d'huile.

## Vérification, évaluation et contrôle

Douze vérifications, au total, ont été entreprises en 1984-1985, portant sur les importantes méthodes de contrôle interne et les principaux organismes chargés de l'application des programmes, entre autres un bureau régional. Le Comité de vérification du Ministère s'est réuni quatre fois au cours de l'année pour examiner les résultats de ces vérifications.

Au cours du dernier exercice financier, l'évaluation du programme d'étiquetage Énerguide a été complétée. Les recommandations concernant l'avenir du programme seront analysées au cours de l'exercice 1985-1986. Les évaluations de programmes des directions des Produits de consommation, des Pratiques commerciales et de l'Aide aux consommateurs se poursuivent. Pour répondre aux nouvelles priorités du gouvernement visant à réduire les coûts et améliorer l'efficacité des programmes, une évaluation des services d'inspection du Ministère a été entreprise. Cette étude vise à rendre compte des réalisations du Ministère dans ce domaine et à identifier les secteurs qui pourraient subir des coupures tout en conservant le même niveau de services.

La Direction a coordonné la réalisation de *L'état des projets de réglementation*, publication biannuelle qui vise à améliorer et à faciliter les consultations avec les parties intéressées en les informant des projets de réglementation du gouvernement.

## Communications

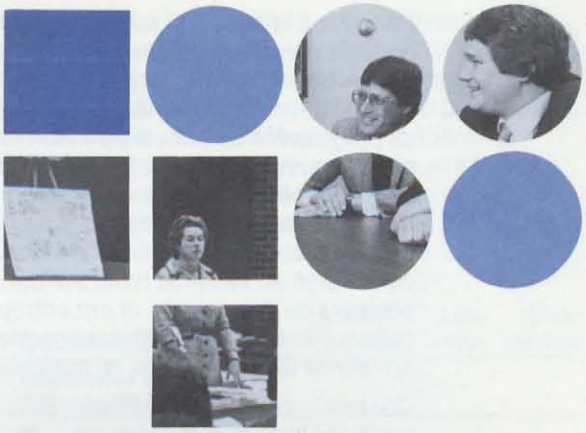

En 1984-1985, le travail de la Direction des communications a été axé sur des questions reliées aux affaires et à la consommation, et aux réactions du Ministère à ces questions.

Au nombre des projets importants qui ont été complétés ou qui sont en cours, on compte les travaux de communication entourant la conversion au système métrique; la publication du *Livre blanc sur le droit d'auteur*; le travail d'appoint à la production et la publication du rapport de la Commission Eastman sur l'industrie pharmaceutique au Canada; et la planification des communications pour les projets de loi portant sur les brevets (notamment, le paragraphe 41(4) sur les licences obligatoires), la concurrence, les faillites, la cession du droit au remboursement en matière d'impôt et la constitution en société.

D'autres projets ont fait progresser les programmes du Ministère; l'emphase a été mis notamment sur la dissémination de l'information aux consommateurs et aux entreprises et sur la diffusion de l'information technique stockée au Bureau des brevets. Une grande part des réalisations de la Direction (par exemple, la publication de rapports annuels et d'autres documents élaborés en vertu de diverses lois) sont exigés par la loi.

La Direction a aussi fourni des services quotidiens aux représentants officiels du Ministère : conseils, analyses de l'environnement, relations avec le public et les médias, rédaction, révision, travaux d'art graphique, production de documents audiovisuels et de documents pour les expositions, et coordination de manifestations spéciales.

Au cours de l'exercice 1984-1985, la Direction a publié en tout 4 périodiques et 35 publications destinés aux consommateurs, aux entreprises ou au grand public. Le personnel de la Direction a été chargé de rédiger 99 discours, communiqués de presse et documents publicitaires. La Direction a en outre monté 16 kiosques d'exposition et produit 10 documents télévisés à l'occasion de manifestations telles que le salon "Le Monde des affaires", le *Canadian Petroleum Show* et l'Exposition nationale du Canada.

# Commission du système métrique Canada

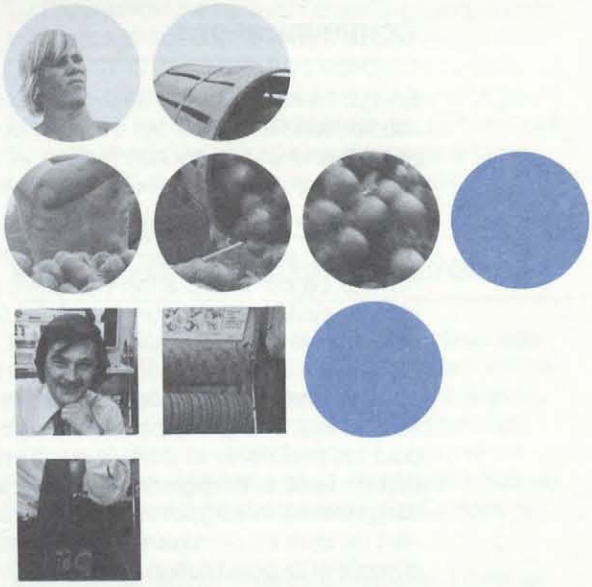

En 1971, à la suite de l'adoption, par le Parlement, du Livre blanc sur la conversion au système métrique au Canada, la Commission du système métrique est devenue l'organisme fédéral responsable du programme de conversion. Son rôle premier est d'appuyer et de coordonner les efforts de plus de 2 000 membres de comités volontaires. Ces représentants de l'industrie et d'associations de consommateurs ont institué une enquête sur la conversion au système métrique dans plus de 100 secteurs de l'économie, et ont entrepris la planification, l'établissement d'un calendrier et la mise en oeuvre du programme de conversion.

Comme la conversion métrique devait être pratiquement terminée et irréversible dans la plupart des secteurs de l'économie, le démantèlement de la Commission avait été prévu pour le 31 mars 1985. La Commission a donc travaillé, au cours du dernier exercice financier, à réduire le travail des 46 comités encore en activité.

Les comités du secteur privé ont été réunis en six groupes de coordination : transports, fabrication des outils mécaniques, construction, produits de consommation et vente au détail, programmes sociaux et enseignement, et agriculture. La Commission a consacré la majorité de ses ressources aux activités susceptibles d'être menées à terme avant le démantèlement de la Commission, et à identifier les organisations des secteurs public et privé qui pourraient assurer la continuation de la conversion.

Des plans étaient en cours pour doter le Ministère d'un bureau du système métrique qui assurera la continuation des activités; gardera contact avec les diverses organisations et répondra aux demandes de renseignements ou de conseils sur l'utilisation du système métrique.

La dernière réunion de la Commission s'est tenue le 12 décembre 1984; les comités des secteurs encore en opération ont été autorisés à mettre fin à leurs activités. La Commission a été démantelée le 31 mars 1985, tel que prévu.

# Bureau du sous-registraire général adjoint du Canada

Le Bureau du sous-registraire général adjoint du Canada se compose de la Direction des conflits d'intérêts et de la Division de l'enregistrement.

Au nom du Premier ministre, le sous-registraire général adjoint est chargé de veiller à la mise à exécution de la politique du gouvernement fédéral en matière de conflits d'intérêts. La Direction des conflits d'intérêts veille à l'application des lignes directrices du gouvernement, particulièrement en ce qui concerne les ministres de la Couronne, les membres désignés de leur personnel exclu et les personnes nommées à temps plein par le Gouverneur en conseil. Il aide les personnes visées par les lignes directrices à s'y conformer et à résoudre tout problème qui pourrait survenir relativement aux dispositions qu'elles pourraient prendre. Il aide aussi les ministres et les sous-chefs dans l'exercice de leurs responsabilités en ce qui a trait à l'élaboration de la politique en matière de conflits d'intérêts. Le Bureau est aussi chargé, selon le manuel de gestion du personnel du Conseil du Trésor, de vérifier les accords de fiducie et d'approuver le remboursement de certains coûts liés aux fiducies.

Nonobstant l'assermentation de deux Cabinets, de même que la nomination d'un nombre exceptionnel de nouveaux ministres ainsi que de leur personnel exclu, le sous-registraire et son personnel ont, suite au dépôt du rapport du groupe de travail Starr-Sharp intitulé *L'éthique dans le secteur public*, continué de participer au Groupe de travail sur les conflits d'intérêts afin d'établir une marche à suivre découlant des recommandations du rapport Starr-Sharp.

Après septembre 1984, le Bureau, de concert avec des représentants du Conseil privé, du Conseil du Trésor, de la Commission de la fonction publique et du ministère de la Justice, a apporté son appui au vice-premier ministre pour entreprendre la révision des lignes directrices sur les conflits d'intérêts et des lignes de conduite à observer durant et après l'exercice d'une charge publique, en vue de proposer un nouveau régime, à la lumière du rapport Starr-Sharp. Ce régime est sur le point d'être finalisé et sera présenté au Premier ministre pour étude.

La Division de l'enregistrement émet les documents et les commissions et les inscrit au registre, tel que prescrit dans le Règlement sur les documents officiels, conformément à la *Loi sur les fonctionnaires publics* et à la *Loi sur les sceaux*.

La Division fournit également au Bureau du Gouverneur général, aux ministères, aux sociétés et organismes du gouvernement fédéral, aux autres paliers de gouvernement et au grand public les services exigés du Registraire général du Canada. Les tableaux suivants indiquent le nombre de commissions et de documents délivrés et enregistrés par catégorie au cours de l'exercice 1984-1985.

| **Commissions** | Sceau* apposé | Délivrées | Enregistrées |
|---|---|---|---|
| ***Règlement sur les documents officiels*** | | | |
| Le Gouverneur général | GS | 1 | 1 |
| Ministres et membres du Conseil privé | GS | 68 | 68 |
| Lieutenant-gouverneur des provinces | GS | 1 | 1 |
| Administrateurs provinciaux | GS | 3 | 3 |
| Ambassadeurs, Hauts Commissaires | GS | 53 | 53 |
| Juges désignés par le gouvernement fédéral | GS | 100 | 100 |
| Sénateurs | GS | 16 | 16 |
| Hauts fonctionnaires du Parlement | GS | 2 | 2 |
| Sous-ministres (et équivalent) | GS | 27 | 27 |
| Membres réguliers des commissions, des sociétés et des conseils fédéraux permanents | GS | 213 | 213 |
| Membres réguliers des commissions internationales permanentes | GS | 5 | 5 |
| Commissaires en vertu de la *Loi sur les enquêtes* | GS | 9 | 9 |
| Commissaire adjoint des Territoires du Nord-Ouest | GS | 1 | 1 |
| Officiers de la Gendarmerie royale du Canada | GS | 22 | 22 |
| Conseillers de la Reine désignés par le gouvernement fédéral | GS | 26 | 26 |
| Commissaires chargés d'assermenter | GS | 59 | 59 |
| Suppléants du Gouverneur général | PS | 15 | 15 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Consuls généraux, Consuls et Vice-consuls | RG | 325 | 325 |
| Membres temporaires ou ad hoc des commissions, des sociétés et des conseils fédéraux permanents | RG | 22 | 22 |
| Autre personne nommée par le Gouverneur en conseil à qui une commission a été émise | RG | 1 | 1 |
| ***Loi sur l'arpentage des terres du Canada*** | | | |
| Arpenteurs des terres de la Couronne | — | — | 19 |

| **Documents** | Sceau* apposé | Délivrés | Enregistrés |
|---|---|---|---|
| **Prérogative royale** | | | |
| ***Règlement sur les documents officiels*** | | | |
| Proclamations | GS | 77 | 77 |
| Concessions de terrain | GS | 385 | 385 |
| Renonciations | GS | 30 | 30 |
| Brefs d'élection | GS | — | 282 |
| Proclamation de la nomination du Gouverneur général | PS | 1 | 1 |
| Certificats d'authentification | PS | 33 | — |
| Certificats témoignant de la nomination d'un sénateur | RG | 16 | — |
| Copies certifiées des documents | RG | 2 239 | — |
| Pardons accordés en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire* | RG | 7 607 | 7 607 |
| ***Loi sur les chambres de commerce*** | | | |
| Certificats de formation et protocole d'entente | — | — | 37 |
| ***Loi sur les corporations canadiennes*** | | | |
| Lettres patentes de constitution en société | **CCC | — | 612 |
| Lettres patentes supplémentaires de constitution en société | **CCC | — | 158 |
| Directives et/ou certificats de dissolution et annulation de charte | **CCC | — | 26 |
| ***Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations, art. 8(1)*** | | | |
| Terres | — | — | 440 |
| Transport | — | — | 96 |
| ***Loi sur l'extradition*** | | | |
| Mandats | **Just. | — | 18 |
| ***Loi sur les chemins de fer*** | | | |
| Divers : art. 77 et 86 | — | — | 47 |

## Résumé

| | |
|---|---|
| Commissions délivrées et enregistées en vertu du Règlement sur les documents officiels | 968 |
| Documents délivrés et enregistrés en vertu du Règlement sur les documents officiels | 8 101 |
| Documents délivrés en vertu du Règlement sur les documents officiels | 2 288 |
| Commissions enregistrées en vertu d'autres lois | 19 |
| Documents enregistrés en vertu d'autres lois | 1 437 |
| Copies non certifiées des documents délivrés | 1 159 |

* Abréviations : GS, grand sceau, PS, petit sceau; RG, sceau du Registraire général; Just., Sceau du Ministre de la Justice; CCC, sceau du Ministre de la Consommation et des Corporations

**Sceaux apposés par le Ministère

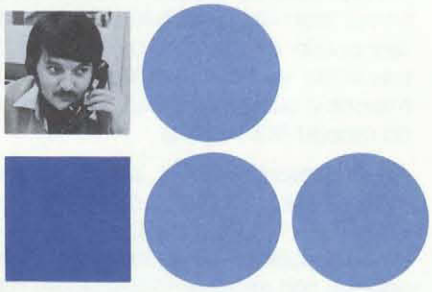

# Centre sur la MIUF

Le gouvernement fédéral a créé le Centre sur la MIUF en 1981 afin d'administrer le Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde (MIUF). Le Programme offre une aide technique et une contribution financière aux propriétaires dont les maisons sont isolées à la MIUF et qui se sont inscrits auprès du Centre. La promulgation, en 1982, de la *Loi sur la MIUF*, a établi à 5 000 $ la contribution maximale non imposable dont peuvent se prévaloir les propriétaires qui effectuent des mesures correctives. Au 30 septembre 1983, 57 000 propriétaires étaient inscrits au Centre. À la fin de l'exercice financier, près de 41 000 propriétaires avaient complété des mesures correctives; le montant des contributions financières accordées en 1984-1985 se chiffrait à 52,9 $ millions, de sorte que le montant total versé au 31 mars 1985 s'élevait à 194 $ millions.

Le coordonnateur fédéral, qui relève directement du sous-ministre, assure le fonctionnement efficace du programme et la coordination des activités de concert avec les autres ministères fédéraux touchés par la question de la MIUF. Le Centre est composé de cinq divisions : Prestation du programme, Services techniques, Politiques, Communications et Administration. Étant donné que les deux tiers des propriétaires inscrits ont déjà franchi toutes les étapes du programme, le nombre d'employés a diminué considérablement au cours de l'exercice 1984-1985.

Administré par la Division des services techniques, le Programme d'enregistrement des entrepreneurs offre des cours de formation aux entrepreneurs et aux particuliers qui désirent effectuer des mesures correctives. Cette année, le nombre de cours réguliers a baissé, bien que le Centre continue de les offrir à des groupes de 10 personnes ou plus.

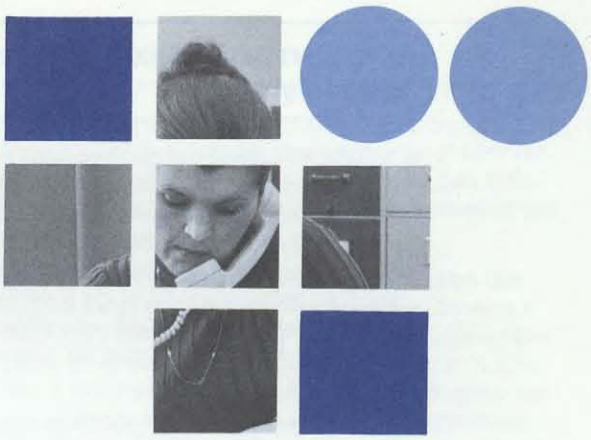

Le Centre sur la MIUF s'est chargé de la coordination d'un bon nombre de projets de recherches médicales et techniques, dont les résultats ont été évalués en vue de déterminer l'orientation des projets futurs.

La question des valeurs immobilières continue de susciter de l'intérêt. Des statistiques récentes démontrent qu'en moyenne, après l'application de mesures correctives, les propriétés isolées à la MIUF reprennent, à quatre pour cent près, la valeur d'une maison comparable non isolée à la MIUF. Le Centre poursuit son travail auprès des agents d'immeuble et leur fournit des trousses d'information contenant des brochures destinées aux acheteurs éventuels de maisons isolées à la MIUF.

# Services

## Direction générale des finances et de l'administration

La Direction générale des finances et de l'administration assure au Ministère des services financiers ainsi que divers services administratifs et informatiques. Elle est composée de trois directions : Finances, Systèmes informatiques, Services administratifs, et de la Bibliothèque. Pour l'exercice 1984-1985, elle disposait d'un budget de 13,6 $ millions et de 195 années-personnes.

La Direction générale a continué d'assurer des services de soutien et autres à la Commission du système métrique, de même qu'au Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde.

### Finances

La Direction des finances a continué d'assurer des services financiers efficaces ainsi que divers services en matière de gestion financière au Ministère, y compris la Commission du système métrique et le Centre sur la MIUF. La Direction a assumé une importante charge de travail supplémentaire suite, entre autres, à la mise en place des mesures visant à augmenter les recettes du Ministère, à la mise en place d'exercices de restrictions générales des ressources ainsi qu'à la préparation des réactions aux nouvelles initiatives des organismes centraux ou émanant d'examens des opérations internes. La Direction a aussi entrepris certaines tâches afin d'assurer les nouvelles responsabilités de la planification et de contrôle des opérations qui seront intégrées à ses fonctions à partir du 1er avril 1985.

Au cours de l'année, la Direction a coordonné la conception du Plan des dépenses du Ministère qui doit constituer la Partie III du Budget principal de 1985-1986. Des améliorations majeures ont été apportées dans deux domaines : les rapports de gestion et l'automatisation de processus et systèmes internes.

### Systèmes informatiques

La Direction entretient et exploite les systèmes informatiques dont dispose le Ministère et qui, pour la plupart, fonctionnent au moyen d'appareils n'appartenant pas au gouvernement. Le Ministère a préparé une demande pour avoir accès, à temps partagé, à des systèmes informatiques, dès l'expiration du contrat actuel en décembre 1985.

La Direction a consacré la plus grande partie de ses ressources à maintenir les systèmes déjà en place et à offrir des services de soutien spécialement adaptés. Elle a néanmoins réussi à accomplir des progrès appréciables dans divers nouveaux dossiers.

Deux systèmes opérationnels, destinés à faciliter les travaux des directions des Produits de consommation et de la Métrologie légale, ont été convertis au nouvel équipement acquis par les régions. Une analyse commerciale des opérations à l'Administration centrale et dans les régions a été entreprise et un système pilote a été implanté dans la région d'Ottawa pour aider la Direction des faillites. D'autres travaux ont également été automatisés pour le compte de la Direction des corporations.

Les choses ont aussi progressé pour ce qui est des politiques de traitement électronique des données (TED) du Ministère, afin de tenir compte de la technologie nouvelle en matière de micro-ordinateurs, de bureautique et de transmission des données.

### Services administratifs

La Direction des services administratifs a continué d'assurer ses services par l'entremise de ses cinq divisions. Au cours de l'exercice, la seconde et dernière phase d'implantation du réseau téléphonique Service de perfectionnement de circonscription (SPC) a été complétée à 95 p. 100.

La Division de la gestion des dossiers a fait remettre un *Guide de l'utilisateur des dossiers* à tous les employés du Ministère. Elle a aussi participé à un examen interne de la gestion des dossiers, qui a eu lieu de janvier à mars 1985.

Enfin, dans le cadre du Programme des primes à l'initiative, neuf suggestions ont été adoptées, entraînant une économie de 4 417 $. Les primes se sont élevées à 1 000 $.

### Bibliothèque

La Bibliothèque du Ministère assure un service central d'information sur les pratiques restrictives du commerce, le droit des sociétés, la protection des consommateurs et les questions économiques grâce à l'enrichissement de sa collection, à ses services de consultation et de recherche automatisée et à ses relations avec un réseau international de bibliothèques.

Au cours de 1984-1985, la production des listes informatisées de toutes les publications ministérielles s'est poursuivie, et la Bibliothèque a été désignée salle de lecture publique en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. La Bibliothèque a aidé le Centre sur la MIUF à dresser une bibliographie sur la question du formaldéhyde. Les documents de la Commission du système métrique et du Centre sur la MIUF ont été indexés et sont maintenant disponibles.

Au cours de l'année, la Bibliothèque s'est enrichie de 6 045 volumes, 1 785 abonnements ont été renouvelés et 11 485 prêts ont été effectués. La demande de services de consultation a continué de croître. Le personnel a répondu à 29 051 demandes de renseignements.

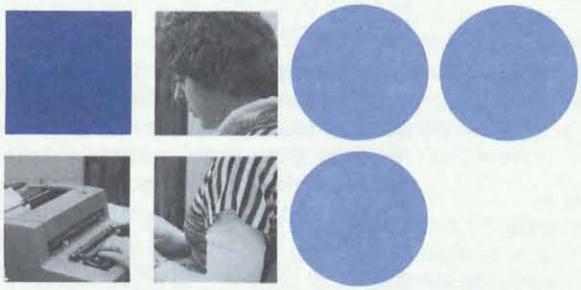

## Direction du personnel

La Direction a continué de fournir ses services au Ministère et à améliorer ses capacités d'offrir de l'information et des services efficaces. Les Divisions des langues officielles et de la formation ont été fusionnées.

La formation en dotation et en planification des agents est pratiquement terminée. La Division a vu réduire ses effectifs de 18 p. 100 en décembre 1984. En prévision de cette décroissance, la Division a pris certaines mesures visant à augmenter son efficience et son efficacité : dès septembre, un nouveau système de données statistiques hebdomadaires a été institué pour identifier les opérations les plus longues, donc les plus coûteuses en ressources humaines; des nouvelles normes de rendement en dotation ont été élaborées et incorporées au système automatisé TEC (travail-en-cours) offrant à la gestion des données sur le rendement des effectifs de la Division; enfin, au cours du dernier trimestre, la Division a entrepris l'automatisation de certaines opérations de planification et de dotation.

Les derniers neufs mois de l'année financière ont été marqués par plusieurs gels de dotation diminuant ainsi le montant global d'actions en dotation par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution cependant fut plus que compensée par le travail accru qu'a amené le démantèlement de la Commission du système métrique et la réduction des effectifs du Centre sur la MIUF.

Le but visé par la Division de l'organisation et de la classification était l'amélioration de la qualité des services fournis à la direction. Au cours de l'exercice, la Division a traité 2 508 demandes. Plusieurs gestionnaires qui ont suivi une formation en évaluation des emplois ont participé aux décisions de classification et plus particulièrement à une revue au niveau national de la délégation du travail et de l'évaluation des postes de la Direction de la métrologie légale et de la Direction des produits de consommation.

La Division a travaillé à d'importants changements organisationnels dans tous les bureaux, en particulier dans les directions de la Propriété intellectuelle, des Communications, du Personnel ainsi que des Faillites. La Division a également contribué au règlement d'un certain nombre de différends entre employeurs et employés. En outre, la Division a participé, avec un représentant de gestion supérieure, à la révision complète des normes utilisées pour classifier les postes d'agents de commerce du Ministère.

L'exercice 1984-1985 a vu la fusion de la Division de la formation avec la Division des langues officielles. La Section des langues officielles a maintenu ses efforts en vue de réaliser les trois grands objectifs des langues officielles au niveau de la langue de travail, du service au public et de la représentation équitable.

La capacité bilingue du personnel a proportionnellement augmenté par rapport à l'effectif du Ministère. Dans l'ensemble du Ministère, 89,3 p. 100 des titulaires de postes bilingues satisfont aux exigences linguistiques de leur poste.

Des efforts ont été déployés pour améliorer le service au public dans les régions de "demande importante". D'autre part, la situation globale des autres régions offrant des services au public s'améliore. La représentation de francophones et d'anglophones est égale dans presque toutes les catégories d'emploi et à tous les niveaux hiérarchiques.

L'utilisation plus large des indices de rendement fournis régulièrement aux gestionnaires a permis à ces derniers de mieux cerner les lacunes et d'y apporter les correctifs appropriés.

La Section des langues officielles a fait des études sur la capacité linguistique du groupe de cadres supérieurs (SM); la langue de travail à la Direction des services administratifs de la Direction générale des finances et de l'administration; et la capacité linguistique des postes des niveaux SM-1 et SM-2.

Conformément aux politiques de contrôle sur l'accès au service de traduction, on a réduit de façon sensible la demande de traduction. Des lignes directrices en matière de traduction seront émises au cours du prochain exercice financier.

Dans le cadre des activités soulignant le 15e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, la Section a été un des principaux organisateurs d'un déjeuner-causerie qui a regroupé l'ensemble des ministères fédéraux. Le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, était le conférencier invité.

Pour sa part, la Section de formation assure aux employés la formation nécessaire à l'acquisition des connaissances, des habiletés et des attitudes requises. Elle s'est vue attribuer la responsabilité de la formation linguistique. Les programmes offerts dans le cadre de la formation ont été très diversifiés. La Section a coordonné plus de 20 cours; notamment des programmes d'orientation en gestion pour les superviseurs et les cadres intermédiaires, des cours en informatique ainsi que des ateliers de préparation à la retraite. Une des initiatives à souligner est le programme d'emprunt de vidéo-cassettes ayant trait à l'informatique. Ce programme s'est avéré très populaire auprès des employés.

Du côté de la formation linguistique, le Ministère encourage particulièrement l'apprentissage de la langue seconde en dehors des heures de travail, et ce, dans le but de maximiser l'utilisation des ressources humaines. Les cours de français en immersion, offert à Jonquière (Québec), ont donné d'excellents résultats; le fait d'étudier dans un milieu purement francophone s'est avéré très efficace. L'administration du nouvel examen de langue seconde (ELS) a amené une demande accrue de perfectionnement.

Au chapitre des relations de travail, la Division des relations avec les employés et de la rémunération a formé des comités de consultation patronaux-syndicaux à l'Administration centrale et dans chaque région. Des séances d'information sur les relations entre employeurs et employés ont été offertes au personnel du Ministère. Par ailleurs, la Division a continué d'offrir son aide pour l'interprétation et l'application de 28 conventions collectives.

Les services d'orientation et de consultation, offerts aux gestionnaires, ont été plus nombreux dans les domaines de la réaffectation et de la discipline. Plusieurs réorganisations ont été complétées durant l'année et ont nécessité des réaffectations du personnel et un minimum de mises à pied. Le système de la paye a été automatisé, ce qui a grandement amélioré la qualité du service offert. La Section de la paie et des bénéfices a aussi informé tous les employés des bénéfices qui leur sont accordés à eux-mêmes ainsi qu'à leurs survivants en cas de décès.

La Division de l'action positive a poursuivi ses efforts en vue d'accroître la représentation des femmes, des autochtones et des personnes handicapées, en plus d'effectuer une révision en profondeur des systèmes du personnel et de la composition de l'effectif. Baser sur ces analyses, le Ministère a maintenant un plan d'action valable pour trois ans, approuvé récemment par le Conseil du Trésor. La Division de l'action positive continuera d'appuyer les efforts des gestionnaires qui doivent assurer l'équité, l'augmentation de la représentation des groupes cibles et l'élimination de la discrimination systémique.

De concert avec les agents régionaux, la Division de la coordination et des services du personnel a veillé à ce que la Direction fournisse des services coordonnés au Ministère et aux organismes centraux et des services coordonnés de communication technique.

La Division a coordonné les services internes de communication et d'administration de la Direction, y compris l'introduction du système remanié de planification et de compte rendu de la Direction. Elle a également commencé à revoir les instruments de délégation, dont le document *Pouvoir en matière de gestion de personnel*. La Section du système d'information de la gestion du personnel, les Services de sécurité et les Services d'orientation sont demeurés au sein de la Division.

Les Services de sécurité ont poursuivi l'élaboration du Manuel des mesures d'urgence, commencé à remanier le Manuel de sécurité du Ministère et rédigé une brochure d'information sur l'hygiène et la sécurité au travail. En plus des cinq enquêtes de sécurité et des deux exercices d'évacuation, la Section a répondu à 137 demandes d'enquête sur des accidents, plaintes, vols, pertes et actes de vandalisme.

La Section du système d'information de la gestion du personnel a continué d'améliorer et d'élargir le programme d'automatisation de la Direction. La Section a poursuivi l'étude en vue d'évaluer la faisabilité de relier le système des travaux en cours au système d'information de la gestion du personnel.

Le Service de counselling a pour mandat de conseiller les employés qui ont des problèmes, qu'ils soient personnels ou liés au travail. Cent soixante clients sont venus consulter les conseillers au cours de l'exercice 1984-1985.

Le Service de counselling fournit aux gestionnaires un service individualisé pour les aider à déterminer les problèmes de rendement. Plusieurs séances de formation ont été organisées à l'intention des surveillants dans le cadre du Programme d'orientation en gestion destiné aux cadres intermédiaires.

Des sessions de sensibilisation portant sur les effets de la perte d'emploi et la résistance au changement ont aussi été offertes aux employés et gestionnaires des secteurs les plus touchés par la réduction des effectifs. Des ateliers sur la planification de la carrière ont également été organisés à leur intention.

Un rapport sur le Service de counselling en région a été présenté à la gestion pour étude. Le rapport donne des recommandations et des directives pour créer des services de counselling dans les régions.

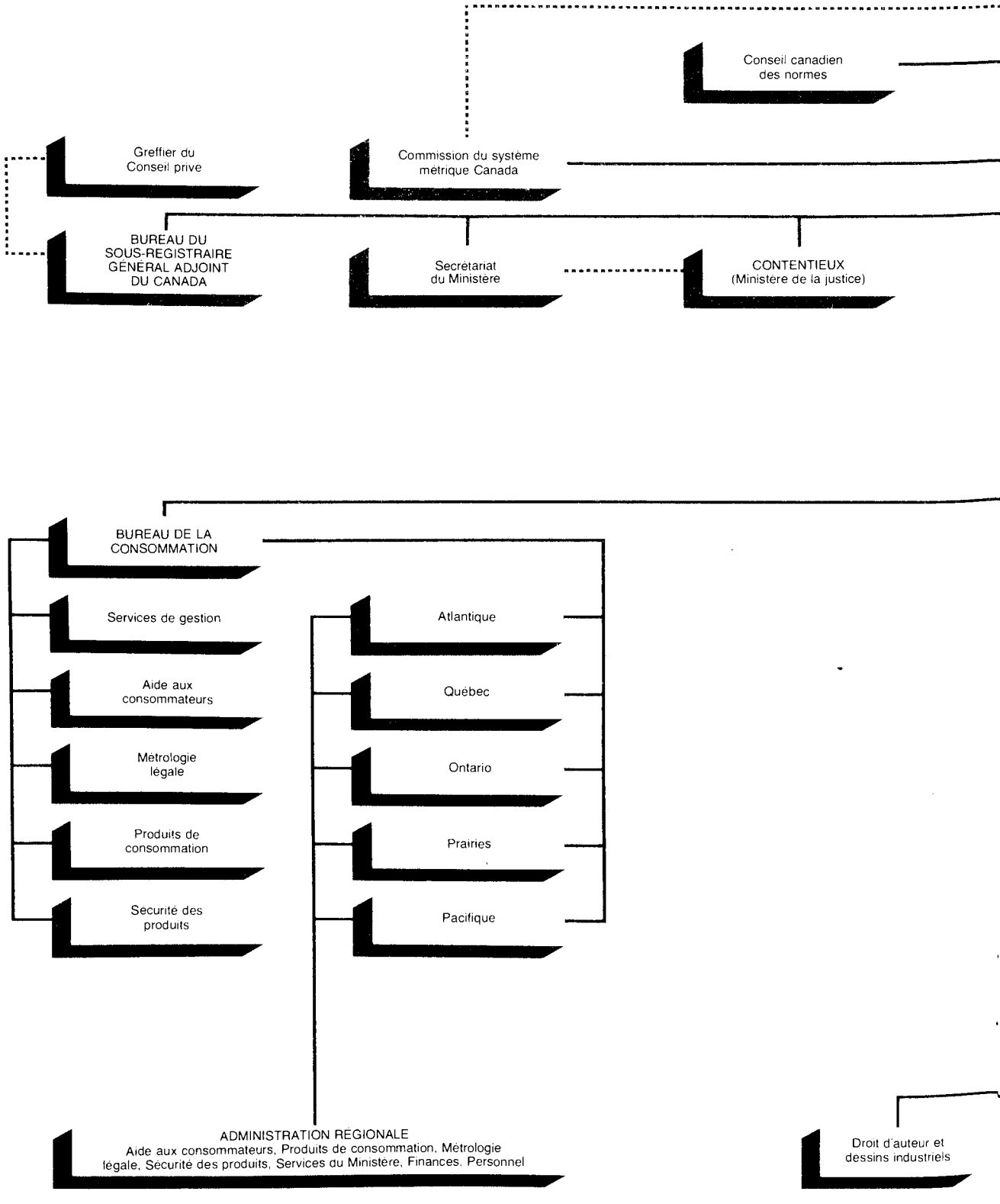
Conseil canadien des normes
Greffier du Conseil prive
Commission du système métrique Canada
BUREAU DU SOUS-REGISTRAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DU CANADA
Secrétariat du Ministère
CONTENTIEUX (Ministère de la justice)
BUREAU DE LA CONSOMMATION
Services de gestion
Aide aux consommateurs
Métrologie légale
Produits de consommation
Sécurité des produits
Atlantique
Québec
Ontario
Prairies
Pacifique
ADMINISTRATION RÉGIONALE
Aide aux consommateurs, Produits de consommation, Métrologie légale, Sécurité des produits, Services du Ministère, Finances, Personnel
Droit d'auteur et dessins industriels

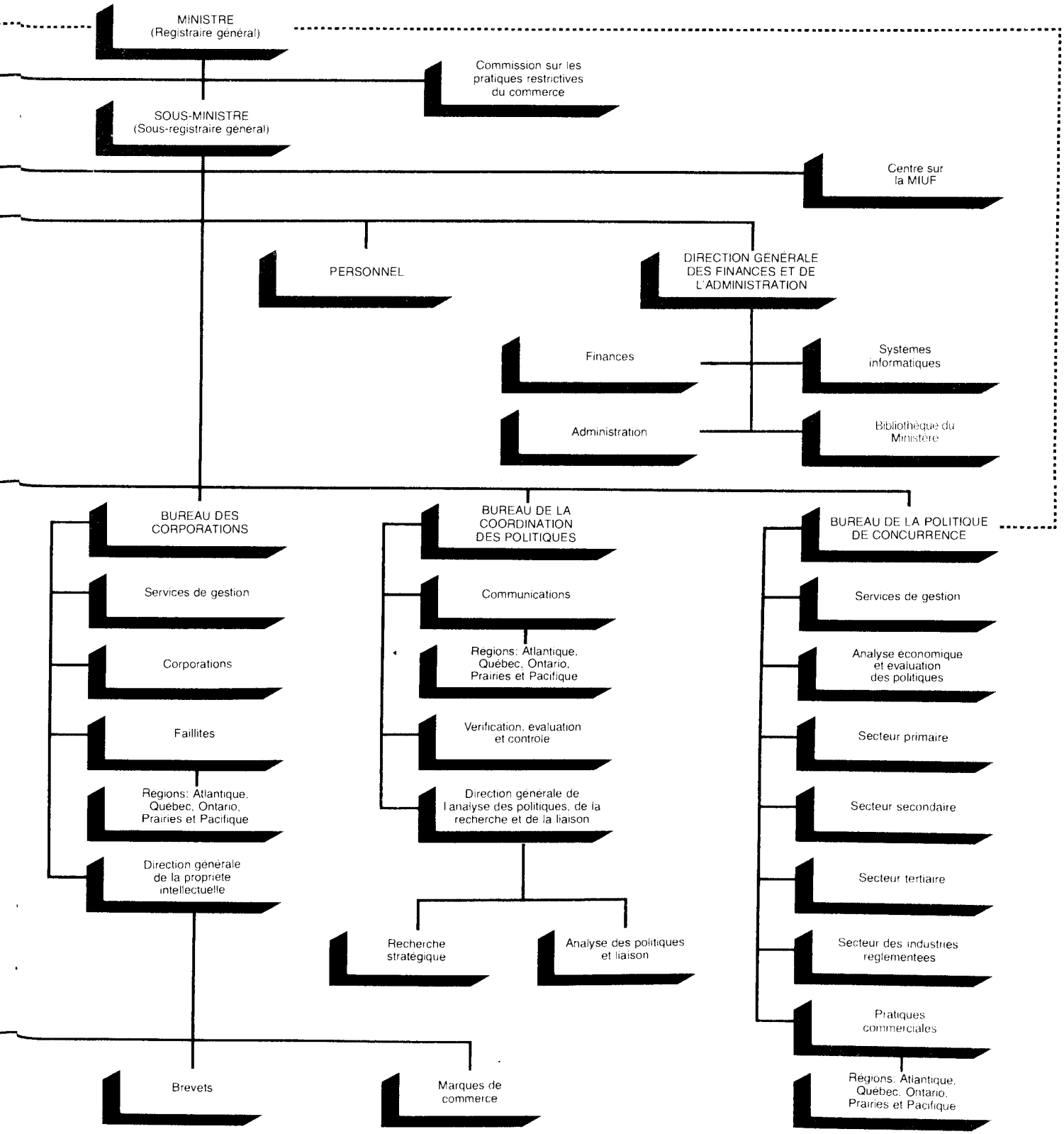


G. Post
Sous-ministre
31 mars 1985

## Consommation et Corporations
## Service régional

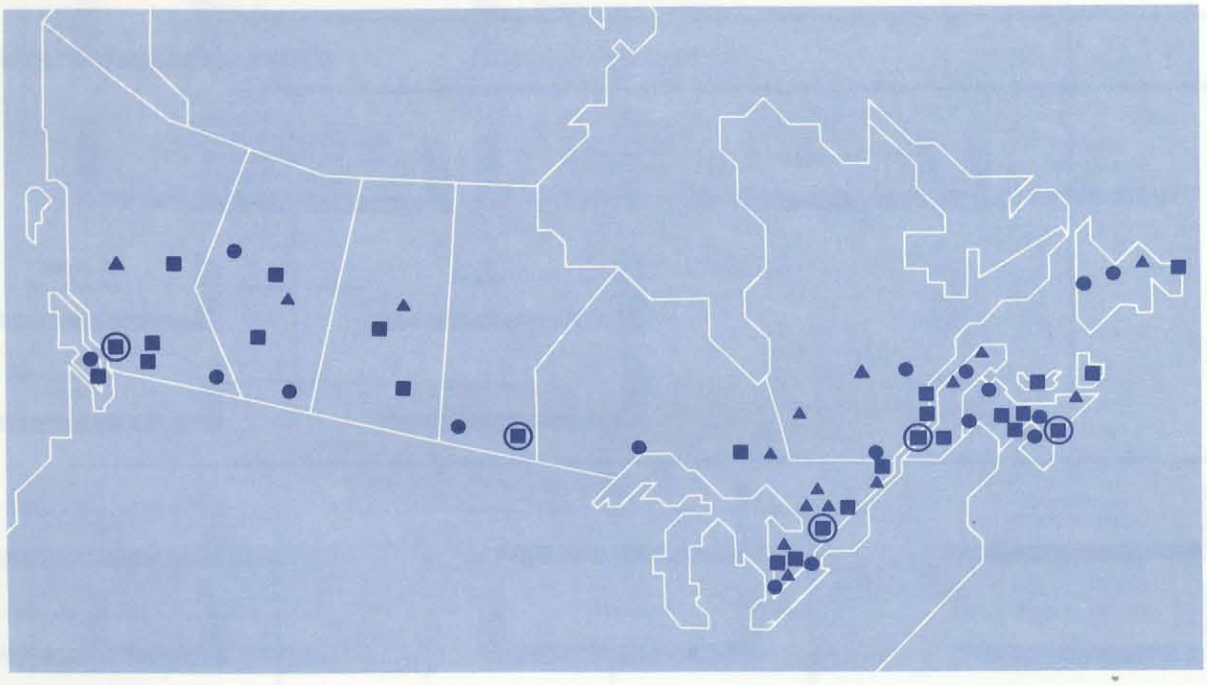

Légende
○ Bureau régional
■ Bureau de district
● Bureau de secteur
▲ Bureau d'un inspecteur à domicile

**Crédits et dépenses du Ministère**
**1970-1971 à 1984-1985 en dollars constants de 1971 (x 1 million)**

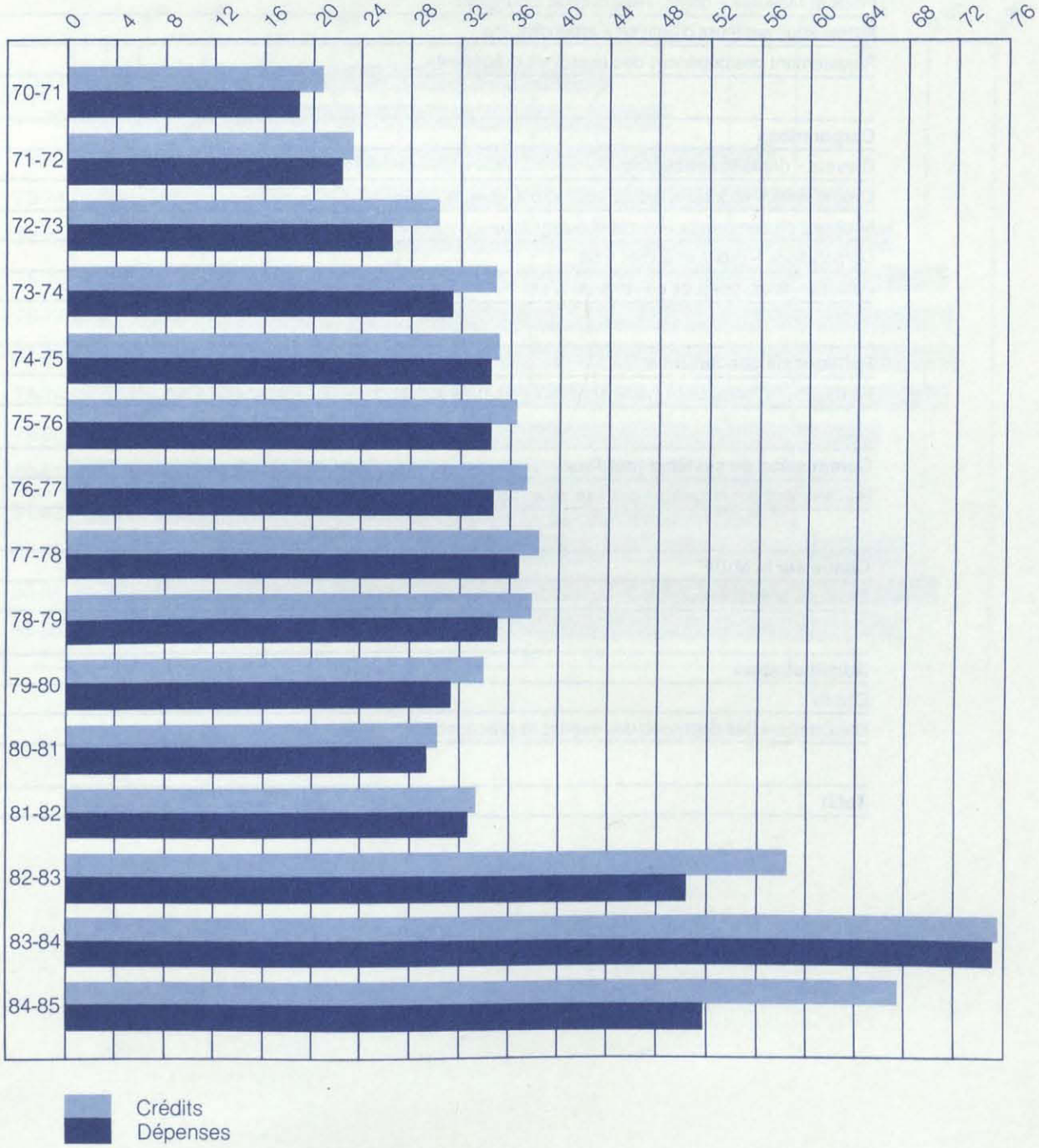

## Consommation et Corporations
## Ventilation des crédits pour 1984-1985

| | (000 $) |
|---|---|
| **Consommation** | |
| Électricité et Gaz – droits, inspection et laboratoire | 1 398 |
| Poids et Mesures – droits, inspection et laboratoire | 860 |
| Autres sous-secteurs d'activité – amendes, etc. | 325 |
| Rajustement des dépenses des exercices précédents | 1 |
| **Corporations** | |
| Brevets – droits et autres frais | 13 668 |
| Droit d'auteur et dessins industriels – droits et autres frais | 780 |
| Marques de commerce – droits et autres frais | 4 734 |
| Corporations – droits et autres frais | 7 473 |
| Faillites – taxes perçues en vertu de la Loi | 2 598 |
| **Politique de concurrence** | |
| Poursuites en vertu de la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions* – amendes et saisies | 2 132 |
| **Commission du système métrique** | |
| Rajustement des dépenses des exercices précédents | 361 |
| **Centre sur la MIUF** | |
| Droit des entrepreneurs | 63 |
| **Administration** | |
| Divers | 172 |
| Rajustement des dépenses des exercices précédents | 479 |
| **Total** | 35 044 |

**Consommation et Corporations**
**Années-personnes 1970-1971 à 1984-1985**

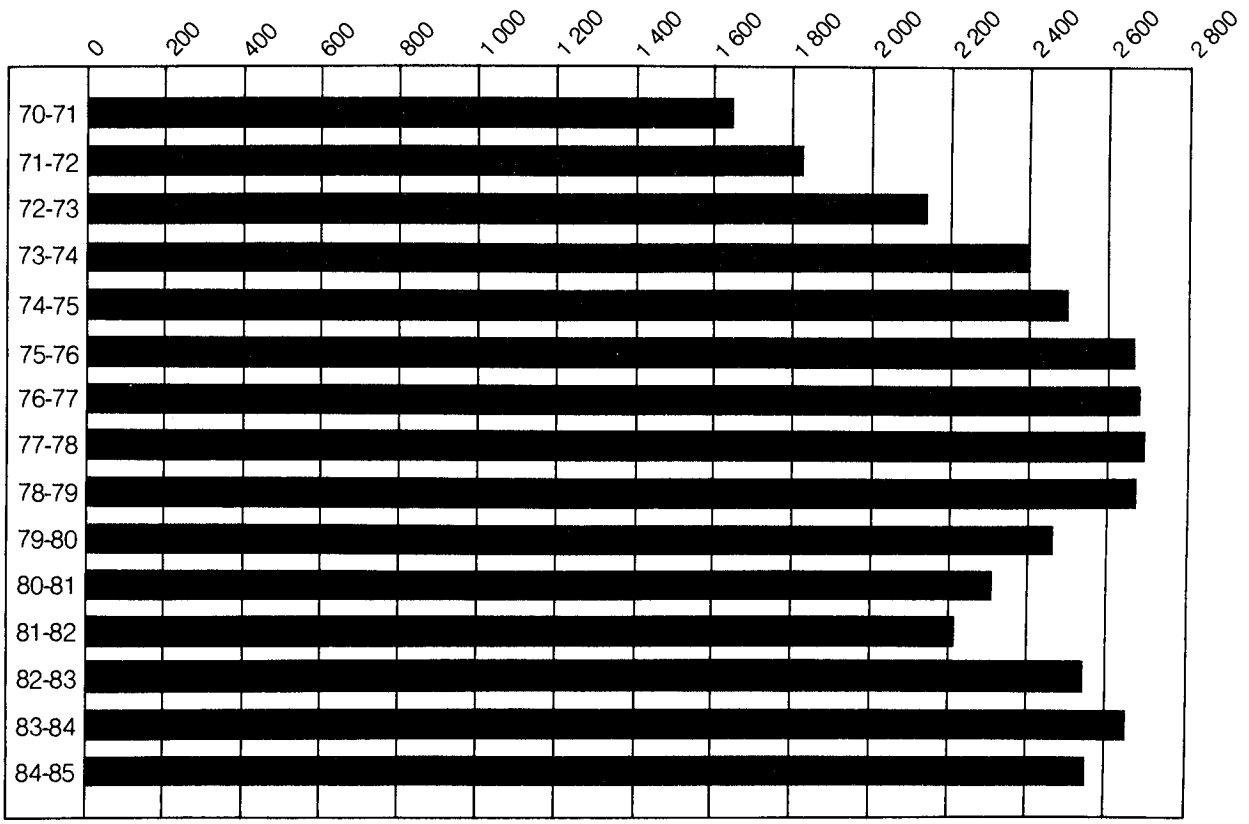

QUEEN HC 120 .C63 A16 1984/8
Canada. Consumer and Corpora
Annual report (Canada. Consu

DATE DUE
DATE DE RETOUR

CARR McLEAN 38-296

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
174227

Canada